

LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DE L'ETAT A MAYOTTE



Port de Longoni- construction du second quai

2008



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE
MAYOTTE

2008 a été une année charnière pour préparer l'évolution statutaire de Mayotte vers un statut de département d'outre mer (DOM), qui s'est accéléré et précisé. Depuis le 1^{er} janvier 2008, Mayotte est entré dans le régime d'identité législative, à l'exception de six domaines d'exception (fiscalité ; aménagement, construction, urbanisme et propriété immobilière ; protection et action sociale ; droit syndical et droit du travail ; entrée et séjour des étrangers et droit d'asile ; finances communales).

Au conseil des ministres du 23 janvier 2008, le Gouvernement a confirmé son engagement de préparer, si les Mahorais le souhaitent, la transformation de Mayotte en DOM. Le vote unanime du conseil général le 18 avril 2008 a lancé le processus devant mener à la consultation de la population, qui a eu lieu le 29 mars 2009.

Au plan local, les services de l'Etat se sont fortement mobilisés pour examiner, en lien avec les responsables politiques, économiques et sociaux du territoire, les étapes à franchir pour faire de Mayotte le 101^{ème} département français.

Ces travaux ont été communiqués aux services centraux, contribuant ainsi au pacte du Gouvernement pour la départementalisation, qui a été présenté à Paris le 16 décembre 2008 aux élus mahorais par le Président de la République.

L'année 2008 a aussi été celle du renouvellement des élus locaux, président du conseil général, maires, conseillers généraux, conseillers municipaux et présidents de syndicats intercommunaux. Le travail s'est très vite poursuivi avec ces nouveaux responsables politiques, sur des bases renouvelées et fondées sur un contrôle de légalité des actes des collectivités locales faisant intervenir la justice administrative et la justice financière, pas important vers le droit commun, et sur une amélioration de la vérification de l'utilisation des dotations de l'Etat, passant par des réunions régulières avec les maires et des audits menés par les services de l'Etat.

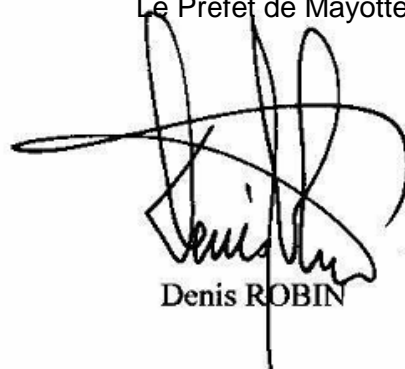
La signature, le 28 mars 2008, du contrat de projet avec le conseil général, trace les perspectives d'investissements publics structurants jusqu'en 2014, prévoyant la mobilisation de 550 millions d'euros, dont 336 millions pour la part de l'Etat, autour des priorités de l'assainissement, du logement, de l'éducation, de la construction de la nouvelle aérogare et de la piste longue de l'aéroport de Mayotte.

Dans le prolongement de ces engagements, et pour conforter l'évolution statutaire, l'Etat a mené en 2008 les premières actions de mise en œuvre de ces priorités et poursuivi son engagement quotidien en faveur du développement économique, de la santé, des services à la population et de la sécurité.

Ce rapport présente la multiplicité des actions de l'Etat à Mayotte.

Mamoudzou, le 22 juin 2009

Le Préfet de Mayotte



Denis ROBIN

SOMMAIRE

1.	MAINTENIR LA PRIORITE A L'EDUCATION	5
1.1.	<i>L'augmentation constante des élèves scolarisés : 72 958 élèves en 2008</i>	5
1.2.	<i>Des moyens importants engagés par l'Etat : 230 millions d'euros</i>	5
1.3.	<i>Construction et gestion des établissements : livraison d'un lycée et mise en œuvre de la restauration scolaire</i>	5
1.4.	<i>Le projet académique 2008-2011</i>	6
1.5.	<i>Des taux de réussite élevés dans l'enseignement et la formation agricoles</i>	6
2.	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE MAYOTTE	7
2.1.	<i>Le désenclavement de l'économie mahoraise et son insertion dans son environnement régional</i>	7
2.2.	<i>Le soutien à l'activité productive</i>	10
2.3.	<i>L'accès à l'emploi</i>	11
2.4.	<i>L'amélioration des relations au travail</i>	14
2.5.	<i>La progression des recettes fiscales et douanières</i>	15
3.	DEFINIR ET CONTROLER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE	17
3.1.	<i>Un développement maîtrisé</i>	17
3.2.	<i>Un développement économique respectueux de l'environnement et valorisant les atouts naturels de Mayotte</i>	18
3.3.	<i>L'environnement : protection des risques et préservation de la biodiversité</i>	19
4.	PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE	23
4.1.	<i>Logement et politique de la ville : la relance de l'habitat social</i>	23
4.2.	<i>L'action sociale : aide au mineur, développement d'une politique du handicap</i>	23
5.	GARANTIR LA SECURITE	25
5.1.	<i>L'amélioration de la lutte contre l'immigration clandestine : lutte contre les réseaux, contre l'emploi et l'urbanisme illégaux</i>	25
5.2.	<i>La baisse de la délinquance</i>	27
5.3.	<i>La sécurité dans les transports</i>	30
5.4.	<i>La sécurité civile</i>	30
5.5.	<i>La sécurité sanitaire et alimentaire : poursuite des contrôles et prévention des risques externes</i>	34
6.	ACCOMPAGNER L'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	36
6.1.	<i>L'appui financier aux collectivités territoriales : plus de 137 millions d'euros</i>	36
6.2.	<i>La mise en oeuvre du contrôle de légalité a posteriori selon le droit commun</i>	37
7.	ASSURER LES SERVICES A LA POPULATION	39
7.1.	<i>Les services culturels et sportifs</i>	39
7.2.	<i>L'accueil du public en préfecture</i>	40
7.3.	<i>La protection du consommateur</i>	43

8.	MESURER LES EVOLUTIONS	44
8.1.	<i>Le nouveau visage de la population mahoraise</i>	44
8.2.	<i>L'indice des prix à la consommation</i>	44
8.3.	<i>Les informations et statistiques agricoles</i>	46
9.	LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2008 : INVESTISSEMENT ET SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES	47

1. MAINTENIR LA PRIORITE A L'EDUCATION

Le développement du système éducatif à Mayotte est extrêmement rapide et s'accélère puisque 54 % de la population de Mayotte a moins de 20 ans (52% en 2002).

1.1. L'AUGMENTATION CONSTANTE DES ELEVES SCOLARISES : 72 958 ELEVES EN 2008

L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire est de 46 349 à la rentrée 2008, soit une progression de 873 élèves par rapport à 2007 (+ 2 %). Celui des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (collèges et lycées) s'établit à 26 609, soit une hausse de 1 876 élèves (+ 7.6 %). Au total, 72 958 élèves sont accueillis, soit 38 % de la population mahoraise.

Le nombre de jeunes quittant le système scolaire avec un diplôme est lui aussi en augmentation et a atteint en 2008 : 942 bacheliers des séries générales et technologiques et 1 126 diplômés de l'enseignement professionnel de tous niveaux (CAP, BEP, bacs pros et BTS).

1.2. DES MOYENS IMPORTANTS ENGAGES PAR L'ETAT : 230 MILLIONS D'EUROS

L'éducation nationale est le premier employeur de Mayotte avec 5100 personnels. La masse salariale est de 177,5 millions d'euros.

Le budget total du vice-rectorat a été de 230,4 millions d'euros pour l'exercice 2008, soit une progression de 97% en 5 ans. En matière de constructions scolaires du second degré, les investissements de l'Etat sont passés de 9,1 M€ en 2003 à 19,5 millions en 2008.

1.3. CONSTRUCTION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS : LIVRAISON D'UN LYCEE ET MISE EN ŒUVRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'Etat assure la maintenance, l'équipement et l'entretien des établissements du second degré. Il a ouvert à la rentrée 2008 un nouvel établissement, le lycée de Chirongui, qui accueille près de 800 élèves.

Mis à part trois lycées, aucune restauration scolaire n'existait jusqu'en 2005. Depuis 2006, grâce à l'aide de la caisse d'allocations familiales qui verse la prestation d'aide à la restauration scolaire (PARS), le vice rectorat a mis en place dans les collèges et lycées un système de collation. En 2008, seuls 4 établissements sur 26 ne sont pas encore conventionnés, ils le seront sur 2009.

Le nombre d'élèves bénéficiant de la collation est passé de 1 364 en 2005-2006 à 12 278 en 2008. L'impact de ce dispositif est tel qu'il incite les communes à se l'approprier au bénéfice des écoles primaires.

Les personnels techniques, ouvriers et de service (TOS), transférés vers la fonction publique territoriale en métropole et dans les DOM, sont gérés à Mayotte par le vice-rectorat, y compris ceux qui relèvent de la fonction publique mahoraise. Ceux-ci feront l'objet d'une intégration dans les corps de l'Etat. Ainsi l'inscription de son financement aux budgets 2008 et 2009 a été prévue.

Enfin, 1 589 étudiants ont bénéficié du dispositif « passeport mobilité » en faveur des étudiants poursuivant leurs études en métropole ou à la Réunion.

1.4. LE PROJET ACADEMIQUE 2008-2011

Réalisé et publié au cours de l'année 2007-2008, le projet académique 2008-2011 est désormais en vigueur. Les quatre axes du projet académique s'inscrivent pleinement dans le contexte particulier de l'île, avec notamment un effort sans précédent concernant l'acquisition de la langue française, et une politique volontariste de rénovation des structures du vice-rectorat de Mayotte ainsi que des outils de pilotage du système éducatif.

1.5. DES TAUX DE REUSSITE ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION AGRICOLES

L'enseignement agricole est assuré par le lycée agricole de Coconi et le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFFPA) sous l'autorité académique du directeur de l'agriculture et de la forêt.

Les deux établissements ont connu un taux de réussite aux examens 2008 de 72 % (143 élèves reçus, toutes formations confondues). Le nombre d'élèves à la rentrée 2008 était de 84 pour l'association pour la formation initiale et continue agricole à Mayotte et de 169 pour le lycée. Un crédit de 120 000 heures stagiaires était prévu pour le CFPPA.

Le projet de pépinière d'entreprises en cultures légumières sous abri s'est poursuivi en 2008 avec la réalisation de 5 tunnels de culture. Le lycée de Coconi a accueilli en septembre une délégation du groupe de travail de haut niveau (GTHN) dans le cadre du projet de coopération régionale.

Plusieurs actions de collaboration avec le Vice Rectorat (expérimentation sur le thème de la restauration scolaire dans le futur atelier « industrie agro alimentaire », formation des enseignants de sciences et vie de la Terre sur le thème de l'hybridation des cocotiers...) ont été menées.

2. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE MAYOTTE

2.1. LE DESENCLAVEMENT DE L'ECONOMIE MAHORAISE ET SON INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL

2.1.1. LE DESENCLAVEMENT DU TERRITOIRE

Le transport aérien : lancement des études pour le nouvel aéroport

L'Etat a lancé en 2008 les études et les procédures préalables à la réalisation de la nouvelle piste, de la nouvelle aérogare et de la mise en concession de l'aéroport de Mayotte. Les coûts de construction sont estimés à 26 M€ pour l'aérogare et à 411 M € pour la piste longue.

Le début des travaux est prévu en 2011 pour l'aérogare et en 2013 au plus tôt pour la piste longue avec comme l'objectif d'une mise en service en 2015.

En 2008, l'aéroport de Mayotte a accueilli 263 332 passagers (+ 8.5 % par rapport à 2007)

Le port de Mayotte : financement du second quai de Longoni

La construction du deuxième quai à conteneurs, sous maîtrise d'ouvrage du conseil général, s'est poursuivie avec l'assistance de la direction de l'équipement. Les travaux seront achevés au début du 2ème trimestre 2009. A ce jour, cette opération a été financée à hauteur de 18 M€ par l'Etat.

Ce second quai permettra de répondre à la croissance du trafic maritime captif de Mayotte liée à l'explosion démographique et à la croissance du pouvoir d'achat des habitants et donc du niveau de consommation.

Mayotte pourra également jouer le rôle de port d'éclatement dans les activités de transport maritime régional (Comores, côte ouest malgache et côte est africaine) selon l'union maritime de Mayotte.

2.1.2. L'APPROFONDISSEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE

Les priorités de la coopération régionale : actions sanitaires et éducatives

En 2008, le budget attribué à la coopération régionale s'élevait à 368 480 euros. Au total 10 projets ont été financés.

Conformément aux objectifs fixés par le cadre stratégique 2006-2010, le comité de gestion a retenu en priorité les projets à destination des Comores, de Madagascar et du Mozambique qui ont reçu près de 91% des subventions depuis la création du fonds de coopération régionale (FCR). Les principaux projets concernent la coopération sanitaire, l'éducation et la formation professionnelle.

Entre 2004 et 2008, le FCR a subventionné des projets à hauteur de 1 530 377 €.

Le groupe de travail de haut niveau (GTHN) entre la France et les Comores

Le GTHN a été installé à Paris le 4 juin 2008. Créé à l'initiative des Présidents comorien et français, le groupe a pour mission :

- De favoriser le développement économique conjoint de Mayotte et des Comores ;
- D'encourager la coopération régionale dans divers domaines : police, justice, douanes, santé, éducation, sécurité civile, culture et sport ;
- D'améliorer la circulation des biens et des personnes entre les Comores et Mayotte.

Le GTHN s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2008 et a initié dès 2008 des actions dans les domaines suivants :

- En matière d'éducation, la délivrance de deux certificats d'aptitude professionnelle (« maçonnerie » et « installation sanitaire ») à des jeunes Comoriens en partenariat avec l'école nationale technique et professionnelle (ENTP) d'Anjouan.
- Un « chantier-école » a également été lancé grâce à des financements du fonds de coopération régionale. Il doit aboutir à la création d'un internat de 120 places qui bénéficiera aux élèves de l'ENTP.
- Enfin, deux conventions relatives aux évacuations sanitaires et à la formation des personnels hospitaliers ont été conclues entre le centre hospitalier de Mayotte et les hôpitaux comoriens, grâce à l'action de la direction des affaires sanitaires et sociales.

Les premières importations de produits végétaux en provenance des Comores ont eu lieu en novembre 2008. Ces importations contribuent à diversifier les sources d'approvisionnement des distributeurs dans l'intérêt des consommateurs mahorais.

En 2009, le GTHN a pour mission de préparer un accord bilatéral ouvrant la voie à des échanges et une coopération renforcés.

2.1.3. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La signature du contrat de projet : 556 millions d'euros programmés de 2008 à 2014

Le contrat de projet entre l'Etat et la collectivité départementale de Mayotte 2008-2014 a été signé le 28 mars 2008 par le président du conseil général et le préfet de Mayotte en présence du secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer. D'un montant total de 556 M€ (2/3 Etat et 1/3 Conseil général), il a été construit autour de cinq axes stratégiques pour le développement économique et social du territoire :

- Axe 1 : Ouverture sur l'extérieur (haut débit) : 6,5 M€
 - Permettre le désenclavement numérique de Mayotte

- Axe 2 : Développement économique et emploi : 97,21M€
 - Création et développement d'infrastructures portuaires
 - Infrastructures d'accueil d'entreprise
 - Gestion durable de pêches maritimes et de l'aquaculture
 - Développement des filières agricoles et forestières
 - Développement de l'appareil de formation des structures d'insertion
 - Équipements touristiques

- Axe 3 : Egalité des chances (culture, sport, handicap) : 32,14 M€
 - Equipements culturels et sportifs
 - Dispositifs de prise en charge des personnes handicapées

- Axe 4 : Aménagement du territoire (route, transport collectif, logement) : 258 M€
 - Création et amélioration du réseau routier
 - Développement des transports collectifs et des marchandises
 - Répondre aux besoins de logements, aménagement foncier

- Axe 5 : Développement durable (eau, assainissement, risques naturels) : 156.35 M€
 - Alimentation en eau potable, hydraulique agricole
 - Assainissement des eaux usées

- Gestion des déchets ménagers
- Prévenir et réduire les risques naturels
- Gestion des milieux et biodiversité
- Développement des énergies renouvelables

Pour une première année d'exercice, le contrat de projet 2008-2014 a permis l'engagement de crédits significatifs : 54 M€ d'autorisation d'engagement et 40 M€ de crédits de paiement, ce qui a permis notamment de poursuivre les travaux du second quai du port de Longoni, d'accompagner le développement et la modernisation des filières agricoles et de pêche, de poursuivre la politique de l'Etat dans le domaine du logement social et de mettre en œuvre les actions prioritaires dans les secteurs de la gestion de l'eau, des déchets et de l'assainissement.

Les instruments de politique économique : politique douanière, assouplissement de la réglementation, surveillance des prix et aides

Les politiques douanière et fiscale, sous réserve de leur vote par le conseil général, participent au développement économique de l'île. A titre d'exemple, ont ainsi été votées en 2008 des mesures destinées à favoriser la filière de l'élevage ainsi que la suppression des taxes de consommation sur le riz afin de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs mahorais.

En concertation avec les représentants de la profession agricole et les représentants des grandes enseignes de distribution, il a été décidé de redynamiser les marchés de l'œuf, dont les importations étaient soumises à autorisation administrative, et des produits végétaux en levant les interdictions autres que sanitaires qui pesaient sur ces marchés.

Suite à la cession du service des hydrocarbures de la collectivité au groupe Total, un protocole d'accords relatif à la fixation des prix des produits pétroliers a été signé. Ce dispositif permet à l'Etat de vérifier que le groupe Total, en situation de monopole sur l'île, répercute très précisément l'évolution des cours du pétrole sur les prix à la pompe, sans évolution de leur marge. Ainsi, la baisse des cours mondiaux fin 2008 a pu entièrement profiter au consommateur final, avec une baisse du prix du carburant de plusieurs dizaines de centimes d'euros.

Les commissions territoriales d'organisation des activités commerciales (CTOACA), autorisent l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales sur la base de l'ordonnance n° 98-526 du 24 juin 1998. Dans le courant de l'année 2008, trois dossiers ont été instruits et la préfecture a tenu une CTOACA. Une seule autorisation d'ouverture a été attribuée pour une surface commerciale.

Le fonds mahorais de développement est un fonds d'aide publique cofinancé par l'Etat et le conseil général et dédié au développement économique de Mayotte. Les dossiers de demandes d'aides sont instruits par la préfecture. En 2008, 18 dossiers ont été analysés pour un montant total d'aides sollicitées de 4 188 000 € aboutissant à l'octroi d'aides pour un montant de 450 000 €. Le conseil général a décidé d'abonder le fonds, ce qui permet d'avoir un outil partagé de développement économique.

En réponse à la crise financière qui a détérioré les conditions de refinancement des banques et afin de rétablir les conditions de fonctionnement du marché du crédit, le gouvernement a mis en place un plan de soutien à l'économie française. A Mayotte la déclinaison de ce plan de financement de l'économie a été la suivante :

- Pour les entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise financière, un médiateur du crédit a été mis en place par l'institut d'émission de l'outre-mer (IEDOM). Il a pour mission de s'assurer du respect des engagements pris par les banques en contrepartie des mesures de soutien dont elles ont bénéficié et la mise en place d'une cellule de suivi des entreprises en difficultés auprès des services du trésorier payeur général.
- Pour les particuliers, la commission de surendettement déjà active à Mayotte examine, après dépôt d'un dossier, la recevabilité des demandes des particuliers en

situation de surendettement et propose le cas échéant un plan de remboursement des crédits contractés.

L'observatoire des prix créé en 2007 analyse le niveau et la structure des prix et des revenus et fournit aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. L'INSEE a présenté une étude comparative des prix d'importation et des prix à la consommation, appliquée au secteur de l'alimentation alors que la DAF, en collaboration avec le centre de coopération internationale en recherche agronomique (CIRAD), a contribué aux travaux de l'observatoire des prix à travers la constitution d'une base de données rassemblant les prix de plus de 150 références de fruits, légumes et produits transformés collectés chaque semaine auprès de 7 marchés villageois et de 4 grandes surfaces. En outre, deux groupes de travail constitués en 2008 doivent restituer en 2009 leurs travaux sur le panier de la ménagère et sur les transports aériens.

Suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 du code de la consommation et du code du commerce, la préfecture est intervenue pour demander la création d'une antenne de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à Mayotte, afin de répondre à un besoin d'expertise et de contrôle présent de manière permanente. Dans l'attente, la DDCCRF de La Réunion a réalisé plusieurs missions pour informer et contrôler les commerçants.

A travers la politique de la ville, un total de 353 236 € de crédits ont été affecté au développement économique, parmi lesquels 178 000 € ont permis l'organisation du concours « Talents créateurs d'entreprises », avec des résultats très positifs au niveau national, le soutien aux associations intermédiaires Tifaki Hazi et Agepac, dans le cadre de leurs actions d'insertion professionnelle des personnes à très faible employabilité.

2.2. LE SOUTIEN A L'ACTIVITE PRODUCTIVE

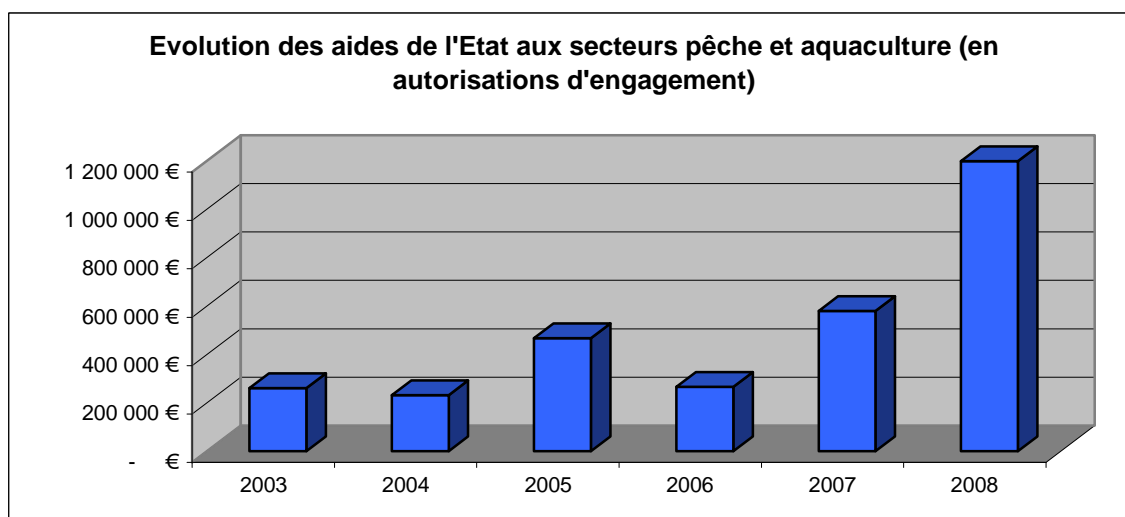
2.2.1. *LE SOUTIEN AUX FILIERES : LA PECHE ET L'AGRICULTURE*

La pêche et l'aquaculture : mise aux normes et modernisation

L'effort de l'Etat s'est poursuivi pour aider le secteur de la pêche et de l'aquaculture à se mettre aux normes et à se moderniser.

Le contrat de projet 2008-2014 a permis d'allouer au secteur de la pêche et de l'aquaculture une enveloppe conséquente (705 000 €) lui permettant de moderniser son outil de production. Ces crédits ont notamment permis le lancement d'une nouvelle unité palangrière, le *Mtwaro*, de la Copemay. La pêche palangrière est en effet porteuse d'avenir à Mayotte et ses rendements sont importants.

Le site de la pépinière d'entreprises aquacoles (PEA) d'Hajangoua a été totalement modernisé pour devenir un véritable centre d'accueil et de développement de la filière artisanale.



Afin de lutter contre la pêche illégale (pêche en zone interdite) et contre l'exercice de la pêche par des étrangers en situation irrégulière, il a été nécessaire de renforcer les actions de contrôle. Un travail de collaboration étroit s'est instauré avec le Parquet de Mamoudzou afin d'assurer des suites judiciaires à ces procès-verbaux.

L'agriculture

La tempête tropicale « Fame » du 26 janvier 2008 a généré une demande d'indemnisation de la part de plus de 1 000 agriculteurs ; les dégâts sont estimés à 1,1 M€.

La mise en œuvre d'une indemnité compensatoire annuelle à Mayotte (ICAM), une nouvelle aide aux agriculteurs destinée à compenser les handicaps naturels ainsi qu'un contexte économique et social défavorable a également marqué l'année.

Un peu plus de 3 millions d'euros d'aides ont été attribuées au profit de l'agriculture en 2008.

La direction de l'agriculture et de la forêt a contribué à la mise en place de programmes sectoriels cohérents, notamment du 3ème programme sectoriel aquacole. Deux autres programmes sectoriels (cocotier et œuf de consommation) sont également en cours de finalisation et devraient voir le jour en 2009. La tenue à Mayotte de deux séminaires interrégionaux, l'un sur l'épidémiologie animale, l'autre sur l'aquaculture, témoigne de la volonté des professionnels à intégrer des réseaux.

2.3. L'ACCES A L'EMPLOI

Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi est estimé à 13 500 dont 5 505 ont actualisé leur inscription au Pôle emploi (ANPE) fin décembre 2008.

La population active à Mayotte s'élève à 56 600 personnes. Le nombre d'emplois se situe à 37 900 et a progressé de 6000 depuis 2002.

Le budget consacré au travail et à l'emploi par la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) atteint plus de 16 M€ en 2008.

Accès et retour à l'emploi	12 517 994 €
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 966 113 €
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	76 124 €
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	2 226 892 €
Total	16 787 123 €

2.3.1. L'INSERTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PAR L'APPRENTISSAGE

Les contrats en alternance ont pour vocation de permettre une professionnalisation des études, avec une formation générale, associée à une formation technologique et pratique complétant la formation reçue en entreprise. Sur cette palette de contrats types disponibles, seul le contrat d'apprentissage semble avoir été mis à profit par les entreprises.

	2005	2006	2007	2008
Demandes d'agrément d'apprentissage	58	43	61	32
Nombre de contrats d'apprentissage	172	114	198	167

2.3.2. LES CONTRATS AIDES : 4 000 BENEFICIAIRES EN 2008

Les dispositifs d'aide dans le secteur non marchand demeurent d'une grande utilité avec en 2008 plus de 4 000 personnes mises dans une dynamique positive de retour à une activité professionnelle (contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé, chantier de développement local).

Spécifique à Mayotte, le chantier de développement local est un contrat court (un mois et demi) au bénéfice des publics en difficultés et est utilisé pour assurer des missions de service public (ramassage des ordures, nettoyage des plages ou de la mangrove,...), ou lors de crises. Il a concerné 1306 bénéficiaires en 2008.

2.3.3. L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR LA FORMATION EN LIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le transfert de compétences de la formation professionnelle vers la collectivité départementale depuis le 1er janvier 2008 a été accompagné et préparé afin que les bénéficiaires ultimes ne se trouvent pas lésés et continuent à disposer d'un outil de qualité propre à les aider à s'insérer durablement en entreprise.

La participation de l'Etat à ce titre a permis de couvrir des opérations qui portaient essentiellement sur l'acquisition de matériels pour moderniser et structurer l'appareil de formation. 486 428 € ont ainsi été dépensés en 2008 au bénéfice de 17 structures.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, plus de 100 000 heures de formation ont été dispensées (détenus, publics en difficultés, publics salariés) avec une moyenne individuelle de 200 heures. Le montant des engagements financiers s'élève à 475 796 €.

Enfin les sommes consacrées au soutien et à l'accompagnement des structures périphériques (Mission Locale/CRIJ) et aux projets de qualification collectifs ont représenté 369 694 €.

2.3.4. L'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

Les dispositifs d'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE) et le projet initiative jeune (PIJ) ont vu les montants des aides accordées substantiellement relevés :

ACCRE	2005	2006	2007	2008
Aides accordées (€)	139 978	59 829	105 000	172 200
Nombre de bénéficiaires	50	15	32	41
Projet initiative jeune (€)				
Aides accordées (€)	170 700	107 500	238 320	408 140
Nombre de bénéficiaires	24	35	46	57

2.3.5. LA FORMATION DES SALARIES EN ENTREPRISES

L'année 2008 a vu la multiplication des accords de politique contractuelle entre l'Etat et les branches professionnelles ou interprofessionnelles :

- **Accords avec les chambres consulaires** et notamment la Chambre des Métiers et de l'artisanat (CMA) :

- opérations de formation à destination des artisans de différents secteurs d'activité sous forme de modules : administration de l'entreprise, informatique, bâtiment, transport, hygiène et sécurité alimentaires, communication,
- actions de formation de professionnalisation et d'acquisition des compétences clés à destination des adhérents des associations et fédérations des métiers d'art.

- **Accords avec les branches notamment dans le secteur agricole** : formations professionnalisantes pour les pêcheurs (validation et délivrance du CAC PP : certificat d'aptitude au commandement de la petite pêche) et les aviculteurs (sessions de perfectionnement en aviculture).

- **Accords de mise en œuvre de formation qualifiante**

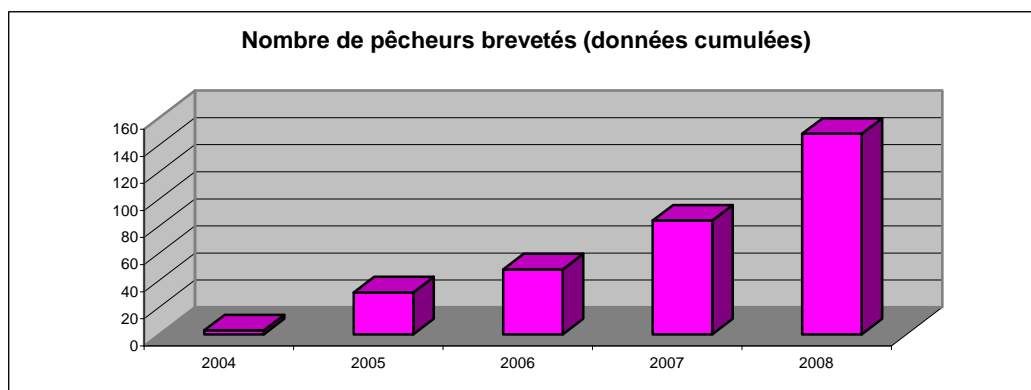
- à destination des premiers niveaux de qualification dans les entreprises : SMCI dans l'automobile (formation de base des mécaniciens), BDM et SODIFRAM dans la grande distribution (formation « agent technique des ventes en magasin »),
- à destination de professionnels d'un même secteur d'activité : 10 conseillers en insertion professionnelle ont été formés pour obtenir le titre professionnel en relation avec leur sphère d'activité.

- **Accords de formation continue** en faveur de l'hôtellerie restauration : en partenariat avec le syndicat hôtelier, mise en œuvre de modules de formation action à destination de salariés repérés comme ayant des compétences lacunaires dans l'accueil de la clientèle.

- **Accords de validation des acquis de l'expérience (VAE) collective** : SODIFRAM, BDM dans la grande distribution, AMPE pour la petite enfance.

2.3.6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE MARITIME

Il existe à Mayotte une école d'apprentissage maritime agréée par les affaires maritimes et qui dispense des formations au commerce ou à la pêche. Les principales formations dispensées sont le CIN (pour être matelot), le capitaine 200 (pour être commandant d'un navire de commerce), et le certificat restreint d'opérateur (CRO) pour être habilité à utiliser les radiocommunications maritimes. Ces dernières années, la formation des pêcheurs a été prioritaire, avec la mise en place du certificat d'aptitude au commandement des navires à la petite pêche (CACPP).



2.4. L'AMELIORATION DES RELATIONS AU TRAVAIL

Le respect du code du travail : l'augmentation des contrôles

Les contrôles sont en hausse significative due en grande partie à l'augmentation des contrôles concernant le travail illégal.

Activités de contrôle depuis 2005 :

	2005	2006	2007	2008
Visites	281	531	721	1 238
Observations	631	1 738	2 712	3 068

La lutte contre le travail illégal s'est accentuée avec la réactivation du comité de lutte contre le travail illégal (COLTI), sous la présidence du Parquet avec la préfecture, les services de la DTEFP, de la caisse de sécurité sociale, de police, de gendarmerie, la DAF et les affaires maritimes, et la mise en place d'une cellule spécialisée de lutte contre le travail illégal depuis septembre 2008, dans le cadre du plan national de modernisation de l'inspection du travail.

Cette cellule est une structure légère composée d'un inspecteur et d'un contrôleur du travail. Elle est affectée exclusivement à plein temps à la lutte contre le travail illégal. Elle intervient en lien permanent avec la section d'inspection du travail traditionnelle.

Elle agit également en partenariat aussi fréquent que nécessaire avec les autres services concernés par la lutte contre le travail illégal, principalement la gendarmerie, la police aux frontières, la sécurité publique, notamment dans le cadre des opérations du COLTI.

En 2008, sur quatre mois, la cellule a réalisé 500 contrôles et a dressé 105 procès verbaux à la suite du constat d'infractions.

La poursuite de l'amélioration du climat et du dialogue social

L'année 2008 a été marquée par une baisse du nombre de conflits par rapport aux années précédentes et une durée effective de la grève en moyenne plus courte.

L'action de la commission consultative du travail (CCT) a permis également de résoudre des questions sociales fortement conflictuelles. En 2008, la CCT a obtenu des résultats importants pour l'avenir des relations sociales de l'île. Elle s'est réunie 4 fois sur les thèmes de la formation des salariés, de la formation tout au long de la vie, des accords de branche, de l'accord interprofessionnel fixant le calendrier d'augmentation du SMIG...

Elle a également accueilli en son sein de nouveaux partenaires (intégration de la CFE-CGC et de la confédération paysanne) et a créé un groupe de travail sur le thème des retraites.

Par ailleurs, l'accord de convergence du SMIG continue à produire ses effets. Au 1er juillet 2008, l'augmentation du SMIG a été de 12,27%, ce qui le porte à 5,49 € / heure. Le gain en termes de pouvoir d'achat est de 94,80 € net/mois (base du SMIG à temps complet).

2.5. LA PROGRESSION DES RECETTES FISCALES ET DOUANIERES

Les services de l'Etat calculent et encaissent les recettes fiscales et douanières pour le compte de la collectivité départementale de Mayotte (CDM). Ces recettes sont ensuite intégralement reversées à la CDM.

2.5.1. LES RESSOURCES FISCALES

Les ressources fiscales ont progressé de plus de 50% entre 2007 et 2008 après une stagnation l'année précédente.

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES						
	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2007-2008
Recettes brutes	38 434 254	39 131 940	39 430 000	39 358 122	59 072 544	50,1%
Dépenses de gestion de l'impôt	6 042 040	6 889 548	5 742 000	4 604 813	8 755 170	90,1%
Recettes nettes	32 392 214	32 242 392	33 688 000	34 753 309	50 317 374	44,8%

2.5.2. PROGRESSION DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Le nombre des déclarants et le montant de l'impôt mis en recouvrement ont progressé pour atteindre plus de 46% entre 2007 et 2008.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de déclarants	32 561	35 205	36 000	39 000	41 000	45 000
Variation en %	-	8,12	2,25	8,33	5,12	9,76
Montants (millions d'€)	12,50	14,36	15,50	16,20	16,67	24,43
Variation en %	-	14,88 %	7,93 %	4,52 %	2,90 %	69,44 %

2.5.3. PROGRESSION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a fortement progressé entre 2007 et 2008 (+33 %) et entre 2003 et 2007 (+127 %). L'action conjuguée des services de gestion et de contrôle explique pour une part importante cette progression. L'amélioration du taux de déclaration spontanée des entreprises est également l'un des principaux facteurs d'augmentation de la rentabilité de cet impôt.

2.5.4. PROGRESSION DE LA PATENTE

La patente tient lieu de taxe professionnelle à Mayotte. Elle est due par toutes les entreprises. Elle est assise sur une part forfaitaire fixée en fonction de la nature de l'activité et sur une part variable calculée sur la valeur locative des locaux occupés et sur le montant des importations.

Durant la période 2003/2008, le nombre global de redevables de la patente a augmenté de 23 % dont 13 % entre 2007 et 2008.

2.5.5. LES RECETTES DOUANIERES

Le nombre de déclarations en détail enregistrées en 2008 est en augmentation de 5 % par rapport à 2007 (28 619 déclarations).

Chiffres 2008 (chiffres 2007 entre parenthèses)

Longoni : 20.476 (19 269) Import 18823 (17 765) Export 1 494 (1 344) autres 159 (160)

Pamandzi : 8 143 (7 988) Import 6197 (6 059) Export 1 941 (1 816) autres 105 (113)

Les perceptions de taxes au moment de l'importation faites pour le compte de la collectivité départementale s'accroissent chaque année : 87 M€ en 2006, 103 M€ en 2007 et 119 M€ en 2008. La taxe de consommation et la taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers représentent la majeure partie de ces recettes (respectivement 80 M€ et 18 M€ en 2008).

585 affaires contentieuses ont été constatées. Les droits et taxes éludés s'élèvent à 550.000 € et les pénalités recouvrées à 85.000 €. Les principales constatations sont liées à des importations de vêtements ou de bijoux sans déclaration qui ont été réglées par une transaction. Il y a eu quelques constatations plus marquantes sur des importations de tabac brut par voie maritime ou voie aérienne.

3. DEFINIR ET CONTROLER L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

3.1. UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

3.1.1. L'EXTENSION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En 2008, la direction de l'équipement (DE) a mis l'accent sur le suivi de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) afin de respecter l'objectif de remplacement des documents actuels avant l'échéance du 1er janvier 2011 fixée par la réglementation.

La commune de Koungou a ainsi prescrit l'élaboration de son PLU, portant à 15 sur 17 le nombre de communes ayant lancé cette démarche. Douze « porter à connaissance » ont été réalisés. Trois étaient en cours de finalisation en fin d'année.

3 communes ont établi leur diagnostic territorial et environnemental et engagé la réalisation du zonage et des documents réglementaires.

3.1.2. DES ETUDES SUR LES DEPLACEMENTS, L'AMENAGEMENT ET LES LOGEMENTS SOCIAUX

La DE a conclu plusieurs études en 2008 :

- Etude préalable à un schéma de déplacements pour Mayotte
- Etude d'aménagement du terre-plein de Mtsapéré
- Réalisation d'un atlas du littoral pour aider à l'application de la loi littoral à Mayotte
- Etude sur le foncier dans la perspective de la réalisation de logements sociaux à Mamoudzou.

3.1.3. L'AUGMENTATION FORTE DES DEMANDES D'ACTES D'URBANISME

Le nombre de demandes de permis de construire a augmenté de façon très significative en 2008 (+ 70 % par rapport à 2007). Cette évolution s'explique principalement par un nombre important de demandes de régularisation. L'application de la réforme du permis de construire fin 2007 et l'organisation mise en place à cette occasion ont permis de diminuer de 56% les délais d'instruction. La proportion de refus est encore très élevée (37 % des décisions), les causes les plus fréquentes étant l'insuffisance ou l'absence de dispositif d'assainissement et la localisation du projet (zone naturelle, risques naturels).

Du fait de l'évolution réglementaire pour les mutations immobilières (application du droit commun en 2008), les demandes de certificats d'urbanisme ont été multipliées par cinq.

3.1.4. LA POURSUITE ET LA REORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE L'URBANISME ILLÉGAL

104 dossiers de contentieux pénal ont été instruits en 2008 (transmission d'avis au parquet) et le nombre des condamnations avec remise en état des lieux a été de 5 en première instance.

Des actions en urgence ont été menées pour la libération des terrains d'assiette du lycée de Petite Terre, ainsi que pour l'évacuation d'occupants sans titre d'une zone dangereuse en zone des pas géographiques près de la station d'épuration en construction à Mamoudzou. Des actions de recherche d'identité d'occupants en situation illégale sur des sites dangereux ont aussi été entreprises, dans le but de procéder à des expulsions, malgré la difficulté induite par la rotation très rapide de l'occupation dans l'habitat précaire.

Un comité permanent de lutte contre l'urbanisme illégal est constitué autour du préfet et du procureur de la République, avec les services de police et de gendarmerie, de l'équipement, les services fiscaux notamment.

3.1.5. LA POURSUITE DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Les chantiers commencés en 2007 comme la conception de nouveaux quartiers diversifiés à Mamoudzou ou le développement de la mixité sociale dans les opérations de lotissement se sont poursuivis.

De nombreuses opérations de lotissements ont été bloquées en 2008 du fait, pour la plupart, de problèmes fonciers rencontrés au moment des travaux.

L'opération de rénovation urbaine du quartier Mgombani à Mamoudzou a connu une avancée significative avec une présentation du projet en réunion de travail partenariale (RTP) de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en juillet, la poursuite des études en vue d'un nouveau passage en RTP en décembre, et l'obtention de la décision permettant de se diriger vers une validation en comité national d'engagement.

3.1.6. LES INFRASTRUCTURES : REHABILITATION ET SECURISATION DES ROUTES

La réhabilitation de la RN 2 a été entreprise à Sada, dans la traversée du village, ainsi qu'entre le bourg de Mangajou et le carrefour de Chiconi, secteur prioritaire selon le diagnostic des chaussées. Les dégradations provoquées par la tempête « Fame » en janvier 2008 ont été réparées, notamment le talus de la RN 1 à Longoni. Le renouvellement des enduits superficiels sur routes nationales a été important.

Le marquage au sol a été nettement amélioré et des glissières de sécurité et des murets en béton ont été mises en place.

Un nouvel ouvrage à structure mixte béton- acier a été construit à Bouyouni en remplacement de l'ancien pont limité à une voie de circulation et faisant obstacle à l'écoulement des crues de la rivière. Le coût total de l'investissement est estimé à 3,5 M€.

3.2. UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET VALORISANT LES ATOUS NATURELS DE MAYOTTE

Le service d'inspection des installations classées de l'antenne de la direction régionale de l'industrie et de l'environnement (DRIRE) a effectué 25 visites auxquelles s'ajoutent les visites de suivi des chantiers de construction de la nouvelle centrale électrique d'EDM à Longoni et du dépôt d'hydrocarbures de Total de Longoni.

Dans le domaine des déchets, outre l'instruction en cours du futur centre d'enfouissement technique de Dzoumogné, la DRIRE est impliquée dans les réflexions sur la mise en place des différentes filières de traitement des déchets spéciaux, et instruit les dossiers de demande d'autorisation d'exportation des déchets pour destruction ou valorisation (généralement vers la métropole). En 2008, les trois premiers dossiers (batteries, déchets d'hydrocarbures et produits chimiques) ont ainsi été traités.

Pour la première fois, environ 150 instruments de pesage du commerce de détail, de ponts-bascules et de pompes de distribution de carburant dans les stations-service ont été contrôlés.

L'activité de contrôle technique des véhicules est déléguée à des centres agréés : deux pour les véhicules légers et un pour les véhicules lourds. La DRIRE a effectué en octobre 2008, une

visite de supervision dans chacun de ces centres afin de vérifier le respect des référentiels de contrôle.

L'énergie solaire photovoltaïque a connu un très fort développement en 2008 à Mayotte. La DRIRE a instruit 19 demandes de certificats d'obligation d'achat, document garantissant à l'investisseur que le courant produit par son installation sera bien acheté par le gestionnaire du réseau de distribution.

Le 8 décembre 2008, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Mayotte (CODERST) a été créé en remplacement du conseil d'hygiène de la collectivité départementale de Mayotte (CHCDM), une des instances consultatives placées auprès du préfet pour le conseiller en matière de protection de l'environnement et de santé publique.

Un accord-cadre 2008-2014 conclu entre la préfecture, le conseil général et EDM, d'un montant de 11 M€ dont 4 M€ financés par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a été signé.

Depuis sa création en 2007, l'ADEME a permis d'initier, d'expertiser et de mener de nombreuses actions notamment :

- le développement de la Charte Mayénergie portant sur l'efficacité énergétique bâtiments
- l'accompagnement au développement de la filière énergie solaire (thermique, électrique)
- la création de l'observatoire de l'énergie mahorais : les signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour réduire la dépendance énergétique de l'île en matière d'importations d'énergies fossiles, de développer les énergies renouvelables et de préserver l'environnement. Le taux de dépendance énergétique de Mayotte est de 92,2% (gaz, carburants) pour une croissance en énergie de plus de 15% par an.
- l'accompagnement aux études de réhabilitation de décharges
- la collecte sélective et valorisation des déchets des entreprises
- l'aide technique et financière à la mise en œuvre des filières véhicules hors d'usage, pneus, verre, papier, carton, plastique, huiles usagées, compostage.

L'accompagnement financier sur 2008 est de près de 600 000 € dont la moitié au titre de l'énergie et l'autre moitié sur les déchets, conformément aux objectifs du contrat de projet 2008-2014.

3.3. L'ENVIRONNEMENT : PROTECTION DES RISQUES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

La coordination de la politique de l'Etat dans le domaine de l'eau, de l'environnement, des risques et de la biodiversité est exercé sous l'autorité du préfet par la MISEEN (mission Inter services de l'eau et de l'environnement) dont l'animation a été confiée à la direction de l'agriculture et de la forêt (DAF).

Hormis ses missions dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la DAF exerce des missions de police de l'eau et de l'environnement, de gestion des ressources en eau ainsi que celles dévolues habituellement aux directions régionales de l'environnement (DIREN) dans le domaine de la connaissance des milieux, de l'éducation à l'environnement et de la protection des sites et des espèces floristiques et faunistiques.

3.3.1. LE DEVELOPPEMENT DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES

Le plan de prévention des risques (PPR) de Mamoudzou a été prescrit et la phase de concertation pour l'établissement de son règlement est en cours avec une mobilisation très large des acteurs concernés. Les communes de Dzaoudzi, Koungou, Pamandzi et Sada font également l'objet d'une étude en vue de la mise en place d'un plan de prévention des risques.

Une partie des études d'aménagement des berges et ravines menées pour le compte de la CDM et de communes a été menée à bien et a donné lieu à des travaux de protection.

3.3.2. LA BIODIVERSITE ET LA FORET : PROTECTION DES VEGETAUX ET MISE EN VALEUR DU LAGON

Le projet de parc naturel marin :

A la suite de l'arrêté interministériel du 20 décembre 2007 engageant la mise à l'étude du parc naturel marin, 4 agents ont été recrutés par l'agence des aires marines protégées pour constituer une mission d'étude. Des actions de sensibilisation et un travail de connaissance des pratiques de pêche traditionnelles non embarquées ont été réalisés en 2008. L'installation, le 15 décembre, du comité de pilotage de la mission permettra d'engager en 2009 la phase de concertation qui doit aboutir à la réalisation d'un dossier technique qui sera soumis à la consultation des partenaires et du public.

La réserve naturelle de l'îlot Mbouzi :

La DAF a préparé le comité consultatif de gestion du 23 septembre 2008 qui a donné un avis favorable à la candidature proposée par l'association des Naturalistes de Mayotte et la convention de gestion qui lie l'Etat à ce gestionnaire a été signée le 4 novembre 2008. Il permettra de valoriser le patrimoine (flore) de cet îlot.

La connaissance et la gestion du patrimoine naturel :

La réflexion sur les espèces exotiques envahissantes a été relancée afin de préparer un arrêté préfectoral réglementant l'introduction de nouvelles espèces végétales non cultivées et de constituer un groupe de veille sur la situation de ces espèces à Mayotte.

Plusieurs études ont été conduites dont une sur le régime alimentaire du lémur brun de Mayotte, qui a permis d'effectuer une évaluation des effectifs de l'espèce en Grande Terre. Un bilan des connaissances sur le dugong est également en cours.

L'analyse typologique et la cartographie des habitats naturels de l'île se sont poursuivies tandis qu'une concertation s'est engagée afin de renforcer la protection des principaux sites de ponte et d'alimentation des tortues marines. Des expérimentations de plantation de palétuviers dans les zones de front de mangrove, premières touchées par l'érosion, ont été menées sur 5 mangroves.

La protection de la forêt :

157 infractions ont été identifiées en 2008 soit une augmentation de 249 % par rapport à 2007 : 64 % des dossiers instruits concernent des défrichements suivis d'incendie pour une superficie totale de plus de 15 hectares (ha) et 26% des défrichements seuls pour près de 10 ha.

63 demandes d'autorisation de défrichement ont été instruites : 80% ont reçu un avis favorable, parfois avec des réserves. Les demandes traitées concernent essentiellement des défrichements à des fins agricoles pour une surface de 31,27 ha. On note une évolution significative du nombre de demandes traitées par le service (augmentation de 40% par rapport à 2007), probablement la conséquence des actions de communication et des efforts accomplis pour assurer des tournées régulières d'inspection.

La protection des végétaux

12 tonnes de produits alimentaires en provenance de pays hors Union Européenne ont été saisis après contrôle par le service de protection des végétaux de la direction de l'agriculture et de la forêt (DAF), ce qui représente une forte baisse par rapport à 2007 (- 61 %).

En accord avec les objectifs de préservation de l'environnement, la direction de l'agriculture et de la forêt a mené une campagne d'élimination des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU). Une tonne et demi de PPNU a ainsi été collectée et acheminée en métropole pour élimination. Pour la première fois, une recherche de résidus de pesticides a été effectuée sur des fruits et légumes de Mayotte et en provenance de l'Union des Comores et de Madagascar.

3.3.3. LA PRESERVATION DE L'EAU GRACE AU SDAGE ET A LA COORDINATION AU SEIN DE LA MISEEN

Le comité de bassin et le SDAGE

L'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) par le comité de bassin a débuté au 2ème trimestre 2008, avec l'appui et le soutien technique, juridique et budgétaire de la DAF.

Le SDAGE est un document de planification décentralisé qui définit pour 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre à Mayotte. Le SDAGE engage la France vis-à-vis de l'Union Européenne quant à l'atteinte des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau dont le bon résultat des eaux en 2015.

L'avant-projet a ensuite été validé le 8 décembre, la consultation du public s'étendra du 15 décembre 2008 au 15 juin 2009.

Les travaux de la mission interservices de l'eau et de l'environnement (MISEEN ¹)

Par application des nouvelles orientations fixées en matière de politique de l'eau pour Mayotte, la DAF a mis en œuvre plusieurs actions : lutte contre l'envasement du lagon, études nécessaire à la définition des bassins d'alimentation et des périmètres de protection des captages, contrôles des barrages intéressant la sécurité publique...

77 dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre du code de l'environnement ont été présentés pour avis à la MISEEN.

Différents documents de doctrine vont être élaborés afin de préciser les attentes des services instructeurs. Le premier document élaboré dans ce cadre concernera la gestion des eaux pluviales.

La police de l'eau

44 dossiers ont été déposés au guichet unique de la préfecture pour une instruction au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement

Dans le cadre de la semaine du développement durable, la brigade de la police de l'eau et la brigade rivière du conseil général ont réalisé une journée d'action commune de sensibilisation pour la protection des rivières : 400 lavandières ont été contrôlées.

¹ La MISEEN est composée de nombreux services de l'Etat dont la direction des affaires sanitaires et sociales, la direction de l'agriculture et de la forêt, la direction de l'Equipement, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, la préfecture. Plusieurs partenaires sont invités sur des questions particulières comme le conseil général, la brigade nature...

Conformément au programme de contrôle établi lors du comité stratégique de la MISEEN du 4 avril 2008, les procès verbaux ont été réservés aux infractions les plus graves, ce qui a conduit à dresser 12 procès verbaux en 2008, contre 3 PV en 2007. 26 lettres de mise en demeure ont été transmises pour arrêt immédiat des travaux, remise en état des lieux et régularisation administrative.

L'assainissement collectif des eaux usées

Dans le cadre du contrat de projet 2008-2014 conclu entre l'Etat et le conseil général, le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement (SIEAM) a démarré les travaux d'extension de la station d'épuration du Baobab à Mamoudzou, pour un montant total de 10,1 M€, opération subventionnée par l'Etat (6,05 M€), l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (2,268 M€) et le conseil général (1,782 M€).

Le suivi de la ressource en eau

En 2008, 80 mesures du niveau d'eau ont été effectuées à la retenue collinaire de Dzoumogné et 86 à la retenue de Combani.

Afin de tenir informés les services de l'Etat, les différents partenaires, ainsi que le grand public sur l'état quantitatif de la ressource en eau, 12 bulletins mensuels de situation hydrologique ont été publiés ainsi qu'un bulletin spécial pour l'épisode dépressionnaire FAME.

4. PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE

4.1. LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE : LA RELANCE DE L'HABITAT SOCIAL

4.1.1. L'HABITAT SOCIAL : PRIORITE AU LOCATIF ET A L'ACCESSION

L'année 2008 a été marquée par la validation en comité de l'habitat (CDH) des nouvelles orientations de la politique du logement à Mayotte. L'accèsion à la propriété comporte dorénavant trois niveaux d'aides en fonction des revenus des postulants : le logement en accessioin très social (LATS), le logement en accessioin social (LAS) et le logement intermédiaire (prime DAGO).

Parallèlement, les conditions de mise en œuvre des aides aux logements locatifs sociaux et très sociaux, inexistantes jusque là, ont été établies. Elles s'appuient largement sur l'exemple des DOM, et intègrent en outre des considérations marquées en matière d'économies d'énergie. Les 16 premiers logements locatifs sociaux ont pu être engagés en fin d'année.

4.1.2. LA POLITIQUE DE LA VILLE : RENOVATION URBAINE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET SOUTIEN AUX FAMILLES

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le montant des crédits Etat versés aux CUCS au titre de l'exercice 2008 est de 756 855 €. Le dossier de la rénovation urbaine du quartier Mgombani à Mamoudzou, avec l'intervention de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), représente une opération particulièrement importante.

La prévention de la délinquance :

495 100 € ont été consacrés à la prévention de la délinquance, notamment sur le financement des actions suivantes :

- Les travailleurs sociaux au sein du commissariat et de la gendarmerie
- Le conseil territorial d'accès au droit
- Le centre pour mineurs en dangers
- Les actions d'animation, de réinsertion et de prévention de la récidiue
- Les actions « Ville Vie Vacances »

Le développement social :

479 871 € ont été affectés au développement social, parmi lesquels 150 000 € pour le fonds d'aide à l'initiative citoyenne, le solde correspondant aux actions menées par les communes.

4.2. L'ACTION SOCIALE : AIDE AU MINEUR, DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DU HANDICAP

4.2.1. LE MEDICO –SOCIAL : DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU HANDICAP

L'année 2008 a été marquée par la parution de l'ordonnance n°2008-859 du 28 août 2008 relative à l'extension et à l'adaptation outre-mer de diverses mesures bénéficiant aux personnes handicapées et en matière d'action sociale et médico-sociale. Ce texte va permettre la concrétisation de la politique du handicap à Mayotte par la création de nouvelles instances et de nouveaux droits tels que :

- l'équivalent de la maison départementale du handicap,
- la création d'une prestation Etat pour les enfants, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et la création d'une obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés.

4.2.2. *L'ACTION SOCIALE*

Les actions financées en 2008 ont permis d'initier de nouveaux dispositifs en faveur des personnes vulnérables et de pérenniser des expérimentations, en particulier : deux résidences d'accueils, (destinées à offrir un logement accompagné aux personnes souffrant d'un handicap psychique); un dispositif d'accompagnement des mineurs isolés et d'enquêtes rapides en faveur des enfants laissés seuls sur le territoire suite à une reconduite à la frontière de leur parent ; un travail partenarial visant à la création d'un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

5. GARANTIR LA SECURITE

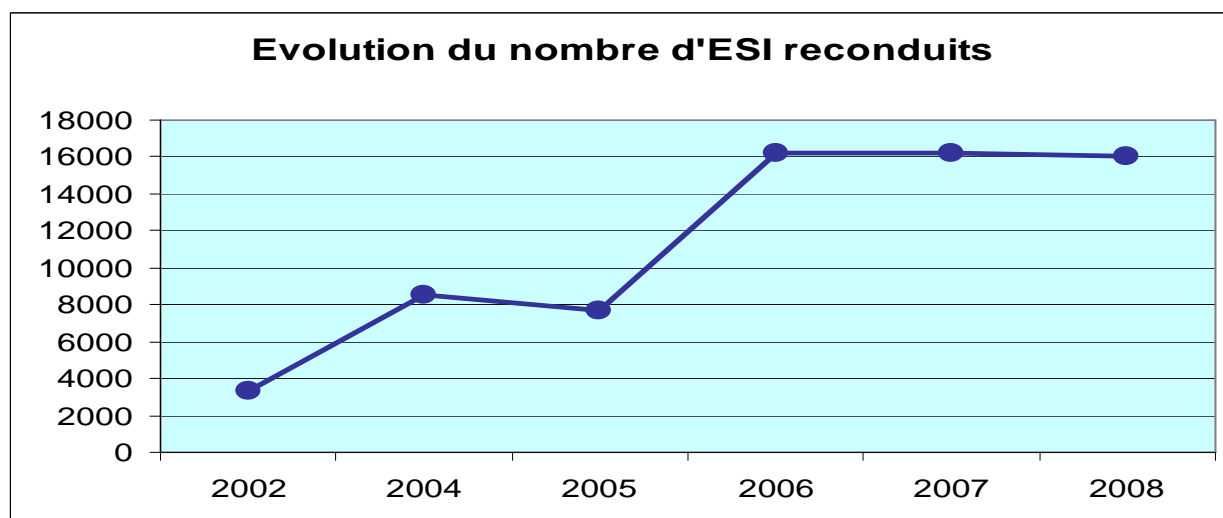
L'année 2008 a été marquée par une succession d'évènements qui ont fait de la sécurité, dans toutes ses composantes, un enjeu majeur de l'action des services de l'Etat à Mayotte.

La lutte contre l'immigration irrégulière, le maintien de l'ordre public, la prévention des catastrophes naturelles, l'arrivée sur le territoire mahorais de hauts responsables de l'ancien gouvernement d'Anjouan, ont rythmé l'activité des services tout au long de cette année.

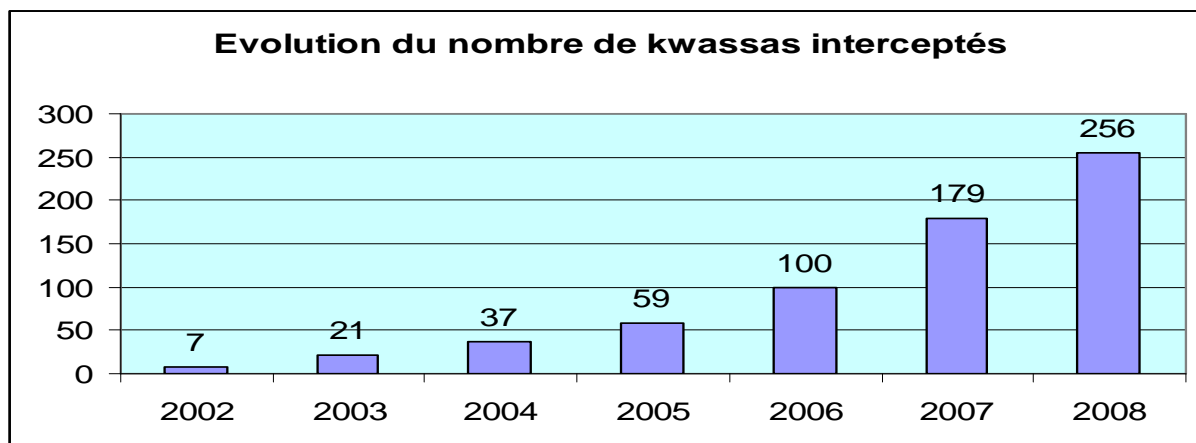
5.1. L'AMELIORATION DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE : LUTTE CONTRE LES RESEAUX, CONTRE L'EMPLOI ET L'URBANISME ILLEGAUX

5.1.1. DES RESULTATS 2008 CONFORMES AUX OBJECTIFS

Les services de l'Etat à Mayotte ont rempli l'ensemble des objectifs assignés par le Gouvernement pour l'année 2008 en matière de lutte contre l'immigration clandestine (objectif national : 12 500 arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF) exécutés dont 5 500 pour la police aux frontières, 4 000 pour la gendarmerie et 3 000 pour la direction de la sécurité publique).



Ainsi, 16 040 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés contre 16 174 en 2007, 16 246 en 2006 et 7 240 en 2005, ce qui correspond à 13 329 APRF exécutés et 2 711 mineurs éloignés. Néanmoins, le chiffre des APRF exécutés est légèrement en baisse en 2008, 13 991 au lieu de 14 060. Cette diminution s'explique par le refus des autorités comoriennes d'accepter les retours des clandestins arrêtés vers leur pays, à la suite de « l'affaire Bacar » notamment.



La part des interceptions en mer s'est accrue, le nombre de kwassas-kwassas interceptés s'élève ainsi à 256, représentant 5 976 étrangers en situation irrégulière (4 229 en 2007 et 2 229 en 2006). 90% des 256 kwassas interceptés en mer l'ont été à partir d'une détection radar.

5.1.2. UN EFFORT PARTAGE PAR L'ENSEMBLE DES SERVICES ET DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES

Les dispositions prises, comme l'affectation de moyens supplémentaires, ont permis d'accroître l'efficacité des actions conduites sur ce terrain : déploiement du troisième radar de surveillance (juillet 2008) exploité par les services de l'élément de base navale de Mayotte, acquisition de moyens nautiques dédiés (2 embarcations supplémentaires en 2008), coordination des différents services par la mise en place de la cellule de coordination opérationnelle zonale animée par la direction de la police aux frontières, liens avec le parquet pour la réponse pénale, création du groupe d'intervention régional (GIR) de Mayotte en novembre 2008 dont la responsabilité a été confiée à la Gendarmerie.

5.1.3. LA LUTTE CONTRE LES RESEAUX ET L'EXPLOITATION DES ETRANGERS EN SITUATION IRREGULIERE

La transformation du groupe d'intervention de Mayotte en groupe d'intervention régional en novembre 2008 devrait permettre de poursuivre les investigations et la lutte contre les réseaux organisés.

Ainsi en 2008, à travers les 19 dossiers traités, le GIR a porté ses efforts sur les réseaux structurés qui organisent les norias de kwassas, réseaux qui par ailleurs assurent l'arrivée sur le territoire d'importantes quantités de stupéfiants, et qui favorisent l'exportation sur Anjouan de matériels volés sur Mayotte.

En matière de lutte contre le travail illégal, une cellule spécialisée a été mise en place à la DTEFP en septembre 2008 et a enregistré sur 4 mois des résultats très probants. Cette cellule de deux personnes a en effet réalisé 500 contrôles et a dressé 105 procès verbaux à la suite de constats d'infractions. Sur ces 105 procédures, 30 le sont au titre du travail dissimulé et 75 au titre d'emploi de salariés étrangers sans titre de travail.

5.1.4. LES EFFETS DE L'EFFICACITE GRANDISSANTE DES CONTROLES EN MER

Les reconduites restent soumises aux aléas de la politique intérieure comorienne. Ainsi, en 2008, 768 APRF n'ont pu être exécutés en raison de la décision des autorités de l'île autonome d'Anjouan de ne plus accepter de personnes reconduites.

Les négociations diplomatiques de même que la présence physique d'agents diplomatiques aux Comores (ambassade à Moroni, vice-consulat à Anjouan) participent directement à la mise en œuvre de cette politique de lutte contre l'immigration irrégulière.

Les effets de l'efficacité grandissante des interpellations maritimes et terrestres d'étrangers en situation irrégulière se répercutent également sur la situation du centre de rétention administrative, désormais sous dimensionné avec une capacité d'accueil théorique de 60 places, comme de la maison d'arrêt de Majicavo où sont retenus les passeurs interpellés à bord des kwassas.

Des solutions spécifiques sont donc mises en œuvre pour gérer cette sur occupation des sites de rétention et de détention : activation rapide des vecteurs de reconduite, pratique des libérations conditionnelles—expulsions en lien avec le Parquet pour la maison d'arrêt.

Un projet de centre disposant de 140 places est actuellement lancé pour un montant prévisionnel de 20 millions d'euros.

La pleine et entière coopération des autorités comoriennes, notamment au plan judiciaire, partiellement amorcée dans le cadre du groupe de travail de haut niveau (GTHN), constitue l'une des réponses les plus appropriées à cette problématique difficile.

5.2. LA BAISSÉ DE LA DELINQUANCE

L'année 2008 marque une baisse du nombre d'infractions (21 265 contre 22 184 en 2007, dont les délits liés à la police des étrangers), conséquence d'une importante activité des forces de l'ordre.

Toutefois, l'évolution est contrastée entre zone police et zone gendarmerie. Le déplacement de la délinquance de la zone de police vers la zone de gendarmerie, mis en exergue l'année dernière, semble se confirmer.

Infractions	Faits constatés		Mises en cause	
	2008	Variation 2008/2007	2008	Variation 2008/2007
Vols	2 701	-14,55%	829	24,29%
Escroqueries et infractions économiques et financières	845	-18,36%	614	-6,69%
Crimes et délits contre les personnes	943	8,52%	738	32,73%
Autres infractions	16 776	-5,48%	18 988	4,56%
Dont infractions sur les stupéfiants	62	-23,46%	55	-32,10%
Dont délits police des étrangers	15 580	-6,74%	18 262	4,87%
TOTAL	21 265	-6,79%	21 169	5,63%

Services de constatations	Faits constatés		Mises en cause	
	2008	Variation 2008/2007	2008	Variation 2008/2007
Police Nationale	12 386	-13,56%	13 082	3,88%
Gendarmerie Nationale	8 879	4,64%	8 087	8,58%

5.2.1. AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES SERVICES EN ZONE DE POLICE

Délinquance générale	2007	2008	Evolution
Délinquance hors étrangers en situation irrégulière	2 434	2 166	-12.37%
Nombre de faits élucidés	828	890	+6.97%
Taux d'élucidation	34 %	41,09%	

Hors infraction à la législation des étrangers, la délinquance générale a baissé de 12,37% passant de 2 434 procédures en 2007 à 2 166 en 2008.

En délinquance de voie publique, les faits élucidés ont progressé de 6,97 % passant de 828 faits en 2007 à 890 en 2008 soit un taux d'élucidation de 41,09 % contre 34 % en 2007 (26% en 2006). En incorporant les infractions à la législation sur les étrangers, le taux d'élucidation s'élève alors à 74,12 %.

	2007	2008	Evolution
Délinquance de proximité	1064	949	- 12,22 %
Nombre de faits élucidés	196	183	- 7,10 %
Taux d'élucidation	18,40	19,28	- 0,88 %

Autres indicateurs	2007	2008	Evolution
Cambriolages	361	243	- 32,69 %
Vols liés aux engins motorisés	168	136	- 19,05 %
Autres vols simples	438	292	- 33,33 %
Atteintes aux mœurs	60	52	- 13,33 %
Coups et blessures	197	229	+ 16,24 %
Infractions contre la famille et l'enfant	19	20	+ 5,26 %

De nombreuses infractions connaissent une baisse sensible, notamment les cambriolages qui passent de 361 à 243 faits en 2008 (-32,7 %) de même que les autres vols.

5.2.2. BAISSSE DE LA DELINQUANCE ET AMELIORATION DU TAUX D'ELUCIDATION EN ZONE DE GENDARMERIE

Délinquance générale	2007	2008	Evolution
Délinquance hors ESI	3499	3370	-3.69%
Nombre de faits élucidés	1954	1966	+0.61%
Taux d'élucidation	55.84%	58.33%	+2.49%

Pour l'année 2008, les faits constatés en délinquance générale (hors étrangers en situation irrégulière), sont en diminution, passant de 3499 en 2007 à 3370 en 2008. L'objectif fixé à -3% a donc été atteint.

Parallèlement, le nombre de faits élucidés est en légère progression : + 0,61% (passant de 1954 faits en 2007 à 1966 en 2008). Le taux d'élucidation se situe à 58,33 % soit une augmentation de 2,49% par rapport à l'année 2007 (objectif fixé : 60 %).

Cette hausse significative reflète l'augmentation de l'activité de la gendarmerie et son engagement dans le domaine judiciaire.

	2007	2008	Evolution
Délinquance de proximité	1197	1203	0.50%
Nombre de faits élucidés	169	255	50.89%
Taux d'élucidation	14.11%	21.19%	+7.08%

Après une année 2007 particulièrement défavorable en termes de délinquance de proximité avec une hausse de 61,3%, l'année 2008 a permis freiner cette évolution. De plus, le travail effectué et la réorientation des services ont permis d'enregistrer une forte augmentation du nombre de faits élucidés, portant le taux de résolution des affaires à 21,19%, taux extrêmement important pour ce type de délinquance et largement au dessus de l'objectif fixé.

	2007	2008	Evolution
Cambriolages	529	508	-3.97 %
Vols liés aux engins motorisés	454	403	- 11.23 %
Autres vols simples	566	494	- 11.15 %
Atteintes aux mœurs	88	95	7.95 %
Coups et blessures	315	366	16.19 %
Infractions contre la famille et l'enfant	24	26	8.33 %

La gendarmerie de Mayotte a dénombré, pour l'année 2008, une évolution moins marquée, voire une stagnation des atteintes aux personnes. En 2007, l'évolution des atteintes aux mœurs était de 87,23 %, les coups et blessures de 69,35 % et les infractions contre la famille et l'enfant de 50 %.

5.2.3. LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS

L'année 2008 se caractérise, à l'image de l'année 2007, par la multiplication d'affaires liées à des trafics de stupéfiants de nature nouvelle (cocaïne, bangué), répondant à une demande croissante, alimentée par des habitudes de consommation importées. Même si le trafic et la consommation de drogues sont à un niveau limité, la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants sera un objectif principal pour l'année 2009.

5.3. LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS

5.3.1. LA SECURITE ROUTIERE : DES EVOLUTIONS INQUIETANTES MALGRE UNE BAISSSE DE L'INSECURITE EN ZONE DE GENDARMERIE ET UN ACCROISSEMENT DES CONTROLES

Les résultats en matière de sécurité routière, en dépit de l'intensification de la circulation, sont à mettre à l'actif de choix répressifs :

- mise en place d'amendes administratives lourdes pour l'absence de port de la ceinture ou du casque : la quasi-totalité de la population respecte désormais ces obligations ;
- efforts sensibles de contrôle sur les routes avec des objectifs stricts et ambitieux du nombre de contrôles d'alcoolémie, de vitesse.

BILAN DES OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

	2007	2008	Evolution
Nombre d'accidents corporels	189	270	+ 43 %
Nombre de tués	5	5	-
Nombre total de blessés (graves + légers)	249	315	+ 26 %
Nombre de dépistages de l'alcoolémie pratiqués	4 654	6 165	+ 32 %
Nombre de dépistages d'alcoolémie positifs	248	384	+ 55 %
Nombre de P. V. établis pour excès de vitesse	6	29	+ 383 %
Nombre de rétentions immédiates du permis de conduire suite à alcoolémie excessive	122	158	+ 29 %

Ces chiffres sont contrastés puisqu'une baisse sensible de l'accidentologie a été constatée en zone gendarmerie pour l'année 2008 avec une baisse de 27,5% du nombre d'accidents corporels, de 20% du nombre de tués, de 43% du nombre de blessés.

5.4. LA SECURITE CIVILE

5.4.1. LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS : L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE DES RISQUES

En 2008, le service d'incendie et de secours est intervenu à 7 190 reprises (soit 1 921 interventions de plus qu'en 2007).

Si la plupart des interventions sont liées à des secours à personne (5981), 664 le sont suite à des accidents sur la voie publique.

S'agissant de la sécurité des établissements recevant du public (ERP), 54 établissements ont été visités en 2008 sur un total de 1091 ERP. 251 ERP fonctionnent encore sous avis défavorable.

La rédaction du schéma d'analyse et de couverture des risques est en cours et prendra notamment en compte la couverture des risques technologiques et ceux liés à la façade maritime.

L'année 2008 a permis d'achever l'intégration des sapeurs pompiers et le développement d'une politique active du volontariat. Ces volontaires armeront les futurs centres de secours.

2009 devrait voir aboutir ou avancer le projet d'implantation de nouveaux centres de secours sur l'île, la construction des bureaux de la direction et de la plateforme « centre de traitement de l'appel- Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours » (CTA-CODIS).

5.4.2. LE SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE: EXTENSION DES OUTILS DE PREVENTION DES RISQUES, PLANS, EXERCICES ET INFORMATION DE LA POPULATION

Les risques sont présents en nombre à Mayotte. Les efforts consentis en 2007, pour remettre à niveau l'activité et les missions du service interministériel de défense et de protection civile, ont été confirmés en 2008. Le SIDPC a retrouvé sa place au cœur du dispositif de crise.

Le plan d'organisation des secours (ORSEC) « Dispositions générales » a été approuvé en 2008 ainsi que les plans thématiques ORSEC Aéroport, ORSEC Cyclone et ORSEC « Alerte météorologique ».

D'autres plans sont en cours de finalisation et devraient être signés dans les prochains mois : ORSEC « Transport Matières dangereuses », les plans particuliers d'intervention (PPI) « retenues collinaires » de Combani et Dzoumogné, PPI « SIGMA », ORSEC « Tsunami » et ORSEC « Inondation ».

Les objectifs nationaux en matière d'exercices de sécurité civile ont été atteints. 4 exercices ont pu être réalisés: « POLMAR terre et mer » (mars), exercice « Influenza aviaire » (avril), exercice « Crash aéroport » (septembre), exercice « secours à naufragés » (décembre).

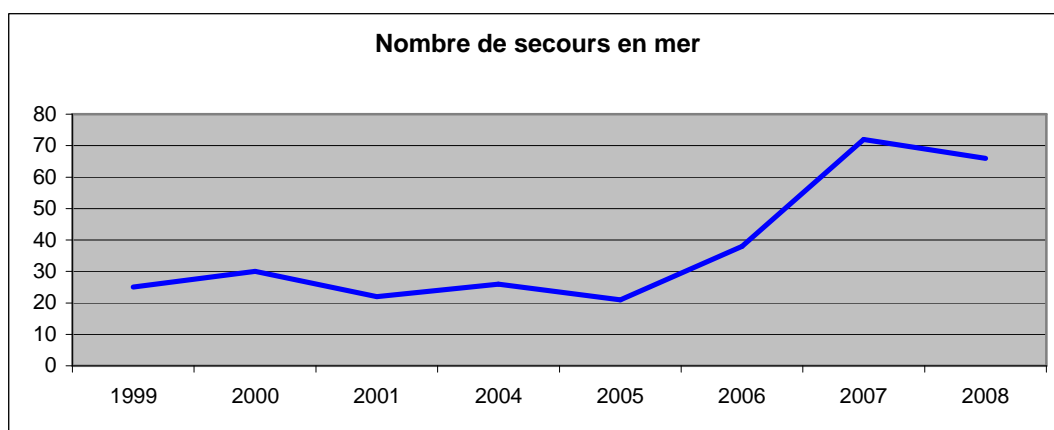
En matière d'information préventive, de nombreuses actions ont été menées afin d'assurer une meilleure connaissance par les populations, des risques présents et de diffuser une culture des risques. Différents supports pédagogiques ont ainsi été réalisés et diffusés dans les établissements scolaires et à destination du grand public.

5.4.3. LA SECURITE DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

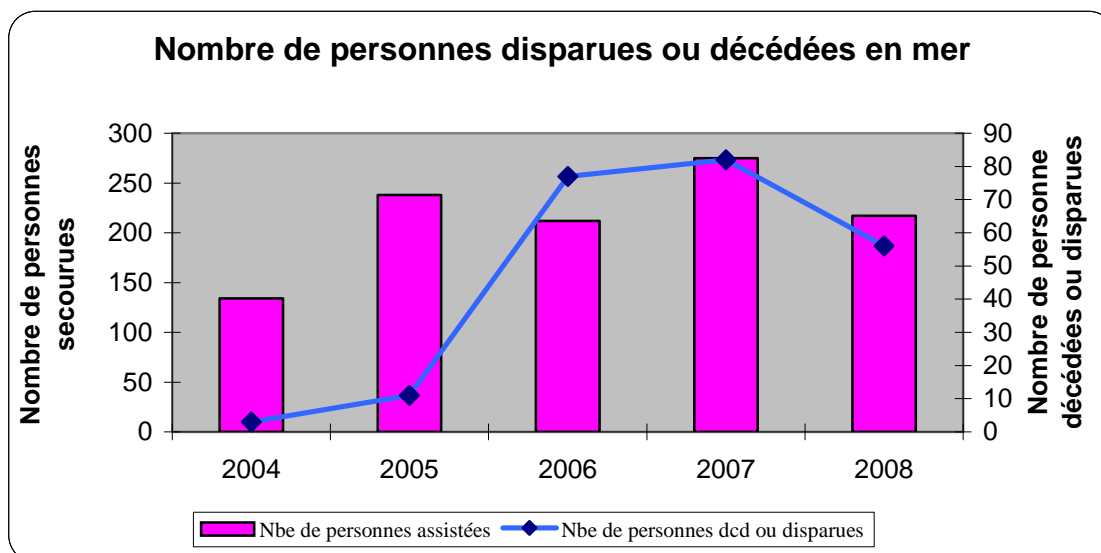
Les secours en mer : des risques graves malgré une amélioration des moyens de surveillance

Le champ d'intervention du préfet de Mayotte et de ses services est passé de 6 à 12 milles marins au-delà de la barrière récifale. L'arrêté préfectoral du 25 mars 2008 a désigné sous l'autorité du préfet un responsable de l'organisation SECMAR (secours en mer).

Par ailleurs, la marine nationale a mis en place une couverture « *very high frequency* » (VHF) permettant désormais de couvrir non seulement le lagon mais aussi ses abords jusqu'à une distance d'au moins 6 milles de la barrière récifale en radio maritime.

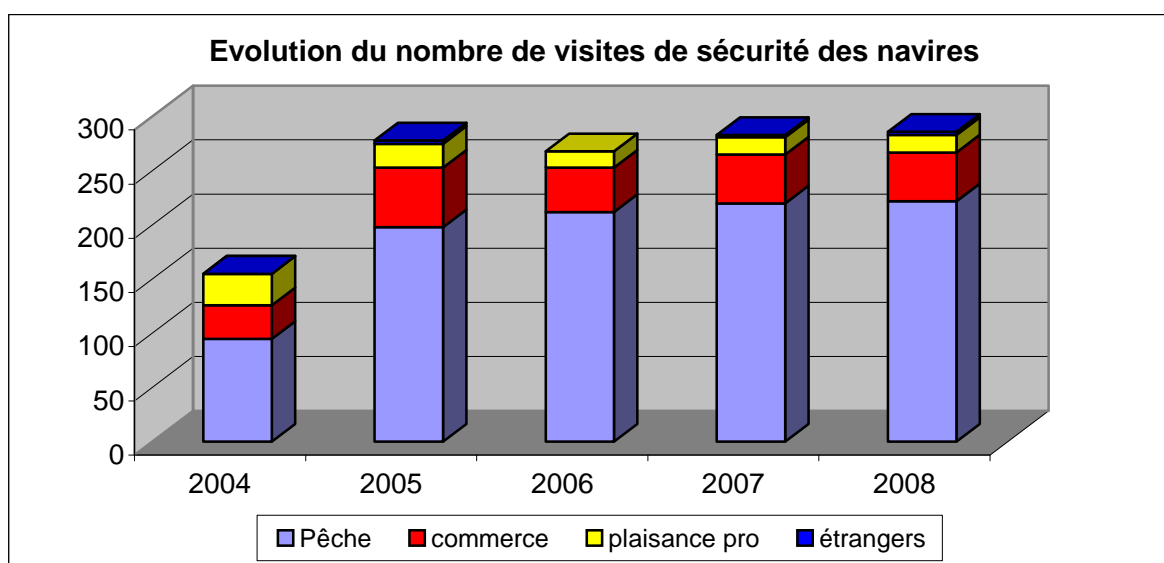


Si toutefois le nombre de secours peut paraître faible par rapport à d'autres centres, il reste qu'il s'agit le plus souvent d'opérations très lourdes de conséquences puisque l'on déplore 22 personnes décédées et 34 disparues.



La sécurité des navires : des contrôles maintenus à un niveau élevé

La sécurité des navires est une préoccupation forte de l'Etat. Tout navire professionnel doit faire l'objet d'une visite de sécurité. Une attention particulière est portée au service des barges du service des transports maritimes (STM).



En 2008, l'accent a également été mis sur les contrôles des « boutres » en provenance notamment des Comores ou de Madagascar qui fréquentent le port de Longoni. Plusieurs navires ont ainsi été mis en demeure de se mettre aux normes s'ils voulaient revenir à Mayotte.

La sécurité maritime : sécurisation et amélioration des équipements

La maintenance lourde du balisage flottant recommandée par le service spécialisé du ministère a été réalisée. La sécurisation des équipements de signalisation maritime sujets au vandalisme s'est poursuivie. Un marégraphe a été installé à Dzaoudzi en collaboration avec le service hydrographique et océanographique de la marine pour recueillir des données en temps réel et participer à la prévention des raz de marée.

La révision du plan POLMAR Terre s'est achevée. Deux exercices de validation des plans de protection ont été conduits dans les ports de Longoni et de Dzaoudzi.

Le développement indispensable de la sécurité portuaire

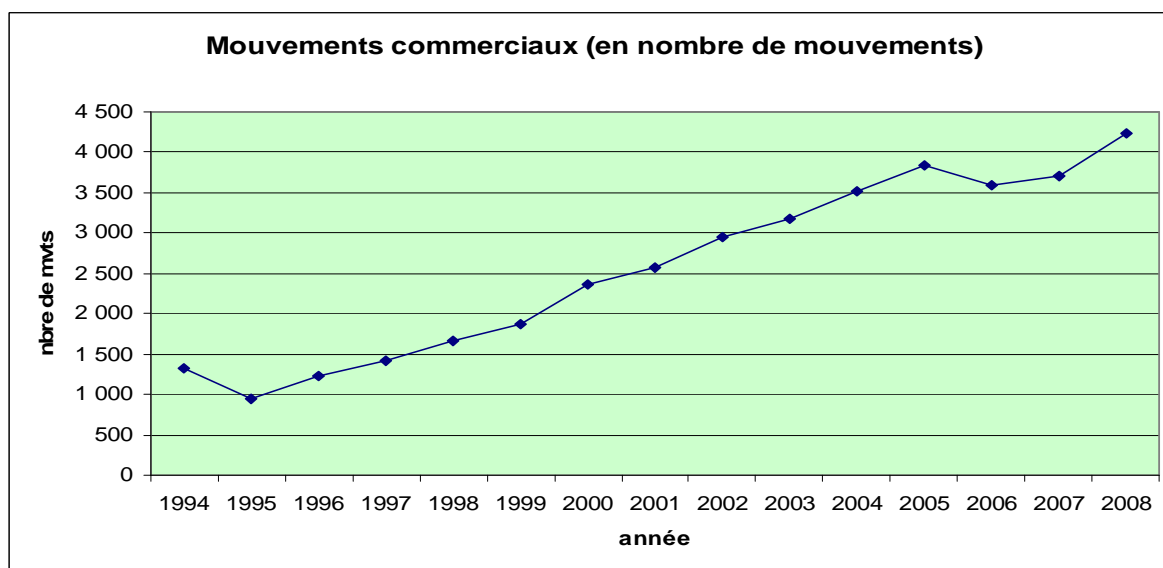
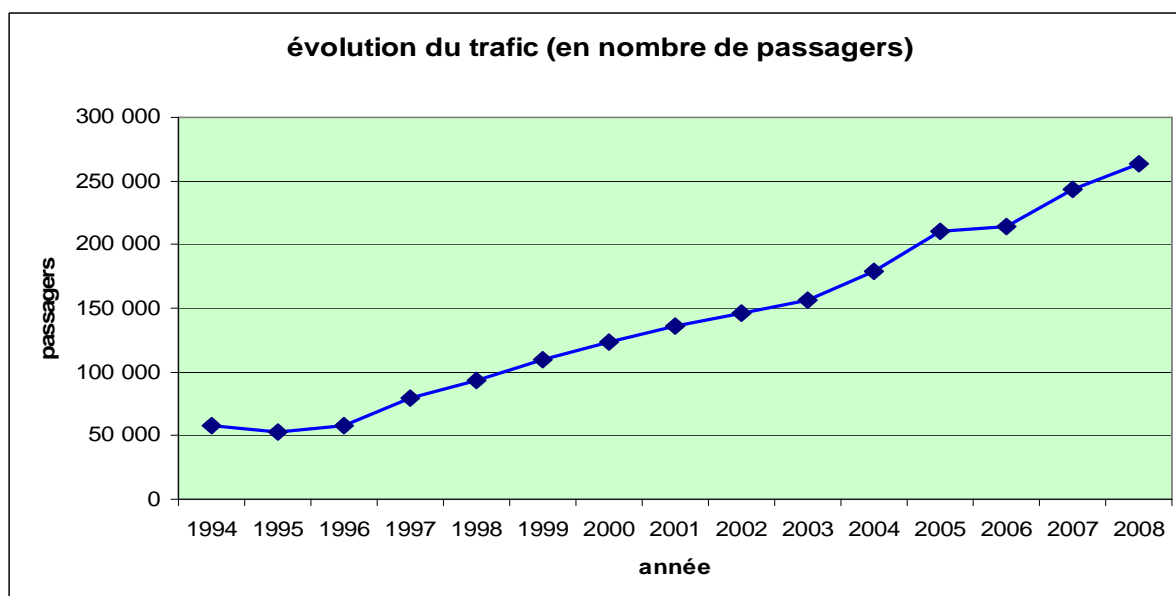
Le port de Mayotte a été inscrit en 2008, par arrêté ministériel, sur la liste des ports soumis à l'application du code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS). Les démarches entamées, avec la collaboration de l'ensemble des partenaires institutionnels, les élus, les chambres consulaires et les exploitants, vont permettre au port de Mayotte d'accéder à ces normes importantes pour son développement.

La police portuaire

L'application à Mayotte du code des ports maritimes à partir de 2008 a imposé de distinguer les missions de police du plan d'eau et des matières dangereuses, confiées à l'Etat, des missions de police de l'exploitation et police domaniale conservées par le conseil général. Un officier de port relevant de l'Etat a été nommé en septembre 2008 à la tête de la capitainerie. Cette capitainerie mixte (Etat – conseil général) est le reflet de la répartition des compétences entre l'Etat et le conseil général sur l'emprise portuaire.

Des actions importantes et des moyens nouveaux pour la sécurité aérienne

L'aéroport de Mayotte a connu, comme en 2007, une croissance importante du trafic passagers (263 332 passagers contre 242 712 en 2007) et du nombre de mouvements aériens (19 797 contre 18 425 en 2007)



Une brigade de gendarmerie des transports aériens a été créée sur l'aéroport, avec un effectif de 4 gendarmes, complété par des éléments des escadrons de gendarmerie mobile.

Le 25 février 2008, le préfet de Mayotte a approuvé la nouvelle version du plan de secours de l'aérodrome, déclinaison du plan ORSEC.

L'accueil des gros porteurs de type B777 a nécessité le recrutement d'un effectif de pompiers suffisant et un nombre de véhicules d'intervention correspondant. La construction d'un bâtiment pour accueillir ces moyens a démarré en novembre 2008.

Les contrôleurs techniques du service de l'aviation civile ont effectué 8 missions à Mayotte pour le contrôle des aéronefs des compagnies aériennes qui opèrent sur l'île. Les vérifications préalables à l'homologation de l'aérodrome de Mayotte ont été effectuées par le comité d'homologation qui devrait être prononcée en 2009.

5.5. LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE : POURSUITE DES CONTROLES ET PREVENTION DES RISQUES EXTERNES

5.5.1. *UNE NOUVELLE STRATEGIE DE LUTTE ANTI- VECTORIELLE (LAV)*

Le service de lutte anti vectorielle de la direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) de Mayotte a contrôlé le paludisme endémique et limité l'apparition et l'extension d'arboviroses (maladies virales transmises par des arthropodes).

En 2008, près de 72 000 logements ont ainsi fait l'objet d'un traitement, soit l'équivalent d'un peu moins de 2 traitements annuels par logement. Près de 66 % des 410 cas de paludisme signalés au service (564 cas signalés en 2007, soit une baisse de 27 %) ont fait l'objet d'une enquête épidémiologique et d'un traitement ciblé en vue d'éviter l'apparition de cas secondaires.

Pour lutter contre les moustiques nuisants, les gîtes larvaires de l'île sont traités toutes les 3 semaines. Le service a répondu en 2008 à 160 demandes de démoustication provenant de particuliers.

A partir d'octobre 2008, le service a diversifié ses actions et a mis en œuvre une nouvelle stratégie de lutte axée sur une meilleure connaissance de la répartition des vecteurs, sur la mobilisation sociale et sur le ciblage des actions de lutte.

La DASS, en collaboration avec le Vice Rectorat et le centre hospitalier de Mayotte, a mené une campagne de rattrapage vaccinal qui se poursuivra en 2009, auprès de l'ensemble des enfants scolarisés et non scolarisés.

Enfin, une cellule de veille sanitaire a été installée à la DASS grâce à l'arrivée d'un médecin épidémiologiste et en partenariat avec le CHM. Cette cellule est destinée à la surveillance des maladies et des événements sanitaires graves pouvant affecter la population. Elle recueille et analyse les signaux d'alerte sanitaire quels que soient leur nature (épidémiques, environnementaux, terroristes ...)

5.5.2. *LA SANTE ENVIRONNEMENTALE : MAINTIEN D'UN BON NIVEAU DE LA QUALITE DES EAUX*

9 grandes actions de mobilisation communautaire pour la résorption des déchets ménagers ont été menées à Dzaoudzi, Koungou, Bandraboua, Mtsangamouji, Acoua, Mtzamboro, Tsingoni et Ouangani.

Pilotées par la DASS, ces opérations « Kwaheri tsama, karibu ourahafou » « Adieu la saleté, bienvenue à l'hygiène » ont mobilisé les services de l'Etat, les communes et les citoyens pour le ramassage des déchets ménagers pouvant servir de gîte larvaire.

La DASS a réalisé un état des lieux de la qualité des eaux de consommation : elle provient à 76% des eaux de surfaces, 12% des forages et 12% du dessalement. Sur 380 analyses

réalisées, aucune n'a aboutie sur une non-conformité microbiologique ou sur les pesticides. Aucun périmètre de protection des captages n'est réalisé (instruction en cours).

3 030 permis de construire instruits et 670 notices et études d'impacts ont reçu un avis sanitaire des services de la DASS.

La restauration collective en milieu scolaire a fait l'objet d'un suivi attentif de la part du service vétérinaire et l'inspection des établissements a fait l'objet d'une programmation annuelle. A cet égard, trois établissements ont reçu un agrément sanitaire en 2008 au regard des normes sanitaires de droit commun.

Le service vétérinaire a également conduit des opérations relatives à la mise en œuvre du code de la consommation, notamment lors de la saisie ou de la consigne, en septembre 2008, de produits chinois importés, susceptibles d'être contaminés par la mélamine.

Dans le domaine de la santé animale, la mise en évidence de la circulation du virus de la fièvre de la vallée du Rift en 2008 a conduit l'agence française de sécurité sanitaire des aliments à publier deux avis ayant pour objet d'évaluer le risque et de formuler des recommandations. De façon très claire, le risque zoonotique permanent induit par les importations clandestines de bétail en provenance des Comores a été mis en exergue (destruction de 92 caprins présents à bord de vingt « kwassas »).

Une importante campagne de sensibilisation de la population aux risques de contamination à l'occasion de l'abattage a été organisée en partenariat avec la DASS durant la saison des grands mariages.

En avril 2008, un exercice a été organisé dans le cadre du plan Orsec épizootie – Influenza aviaire (grippe) en coordination avec la DASS et la préfecture.

La mise en œuvre depuis le 1er janvier 2008 du régime de droit commun dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments a eu un impact particulier en termes d'inspections dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, 485 établissements ont été contrôlés se traduisant par :

- 5 agréments d'établissement pour la mise sur le marché,
- 297 rappels de la réglementation,
- 40 mises en demeure,
- 3 fermetures administratives,
- 174 projets de création d'établissements ont également été instruits.

Les efforts d'amélioration de l'hygiène et de mise en conformité avec la réglementation devront être poursuivis en 2009. 6 procès verbaux de délit et de contravention ont été adressés au parquet dont 4 relevaient des infractions aux dispositions du code de la consommation.

Par ailleurs, 408 containers de denrées animales en provenance de pays tiers ont été contrôlés aux frontières.

Le contrôle de la qualité des eaux

En matière de contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignade en mer, 463 analyses ont été réalisées. 99,35% des plages étaient conformes et seulement 2 plages sont classées en « eau pouvant être momentanément polluée ». Ce sont ajoutés des contrôles officiels sur 7 piscines d'hôtels-restaurants et 9 piscines de gîtes.

6. ACCOMPAGNER L'ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

6.1. L'APPUI FINANCIER AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES : PLUS DE 137 MILLIONS D'EUROS

6.1.1. L'AIDE DE L'ÉTAT AUX COMMUNES : UNE PROGRESSION DE 100 % DEPUIS 2002

En raison de la compétence exclusive de la collectivité départementale en matière d'établissement des impôts, droits et taxes locales, les communes ne disposent pas de fiscalité propre et sont à cet égard directement dépendantes de concours de l'Etat :

- 39,8 M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représente 55 % des recettes réelles de fonctionnement des communes ;
- 1,7 M€ de dotation globale d'équipement (DGE) accordée en fonction des dossiers présentés par les collectivités ;
- 46,8 M€ sur le fonds intercommunal de péréquation (FIP), qui représente 34 % des recettes réelles de fonctionnement des communes et 20 % des recettes d'investissement ;
- La réserve parlementaire pour les subventions directes à certains projets et/ou activités dont les montants demeurent cependant limités.

Au total les communes de Mayotte ont bénéficié en 2008 de 88 M€ de dotation de l'Etat, ce qui leur a permis de répondre à plus de la moitié (53%) de leurs besoins.

Le montant de ces dotations a augmenté de plus de 100 % en 6 ans (32 M€ en 2002)

Trois missions d'audit ont été menées en 2008 sur l'emploi des dotations par les communes et ont abouti à plusieurs propositions qui pourront être mise en œuvre dès 2009.

Ainsi il est préconisé de réaliser un contrôle sur place des équipements financés par la DGE.

En matière de constructions scolaires (dotation spéciale de construction et d'équipements des établissements scolaires) il conviendra d'utiliser une nomenclature standardisée concernant les différentes phases de construction et de connaître la durée « standard » de chacune de ces phases en fonction de la taille de l'établissement construit.

Enfin, des priorités de dépenses pour l'utilisation de la dotation d'état civil 2009 ont été indiquées pour chaque commune. L'effort doit porter essentiellement sur l'équipement.

Les principales recommandations concernent **la sécurisation de l'état civil** et en particulier l'achat d'armoires fortes et **la formation des agents**, compte tenu du taux de remplacement important parmi les officiers d'état civil.

6.1.2. LA REFORME DU FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION (FIP)

En 2008 le FIP à une nouvelle fois été réformé pour mieux tenir compte des difficultés financières des communes. Le prélèvement de la quote-part des recettes fiscales et douanières de la CDM ne s'effectue plus directement entre les sections de fonctionnement et d'investissement du FIP mais abonde le FIP dans sa globalité. Le décret du 7 janvier 2008 a défini de nouvelles modalités de calcul de répartition du fonds, ainsi que les règles d'élection et de fonctionnement de ce nouveau comité de gestion.

Le calcul de répartition de la section de fonctionnement entre les communes intègre, en plus des critères de population et de surface, celui du nombre d'élèves inscrits dans les établissements scolaires de premier degré.

Le comité de gestion intègre désormais en son sein le président du conseil général ou son représentant en tant que membre de droit et deux présidents d'établissements publics intercommunaux qui siègent avec voix consultative.

6.1.3. L'AIDE DE L'ETAT AU CONSEIL GENERAL : 71 MILLIONS D'EUROS

L'Etat intervient dans le budget de la CDM par le biais de dotations de fonctionnement et d'investissements et des subventions prévues par les politiques contractuelles (contrat de plan, convention de développement et contrat de projet).

Les dotations de fonctionnement

Au titre du budget prévisionnel 2008, sur 297 M€ de recettes de fonctionnement, l'Etat a versé près de 80 M€, soit près d'un tiers du besoin total (27 %). Ce total est composé de dotations de près de 31 M€ répartis comme suit :

- Dotation spéciale pour le logement des instituteurs : 5 657 178 €
- Dotation globale de développement (ports maritimes) : 124 037 € (+1 868 896 € au titre de 2006)
- Dotation globale de fonctionnement : 21 643 205 €
- Dotation générale de décentralisation : 1 782 853 € (transfert de compétences)
- Dotation générale d'équipement : 1 434 894,87 € (équipements ruraux)

A ces dotations générales s'ajoutent 49 M€ versés au titre du remboursement des salaires des agents mis à disposition des divers services de l'Etat.

Les dotations et subventions d'investissement.

En 2008, les recettes d'investissement du budget prévisionnel de la CDM s'élèvent à 137 M€. L'Etat a directement financé près de 40 M€ soit 29% du budget réparties entre :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (6 444 732,87 €)
- Les sommes versées au titre du contrat de plan et de la convention de développement.

6.2. LA MISE EN OEUVRE DU CONTROLE DE LEGALITE A POSTERIORI SELON LE DROIT COMMUN

6.2.1. LE CONTROLE DE LEGALITE : AUGMENTATION DES LETTRES D'OBSERVATION ET DES DEFERES PREFECTORAUX

Depuis mars 2008, l'application des textes de droit commun en matière de transmission des actes des collectivités et du contrôle de légalité est effective.

Les actes pris par les collectivités locales et soumis à l'obligation de transmission sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au préfet.

Le préfet ne dispose plus d'un pouvoir d'annulation ou d'approbation. S'il invoque l'illégalité d'un acte, seul le juge administratif a le pouvoir de l'annuler.

En 2008, les 17 communes, les 5 syndicats de communes et le syndicat mixte (SMIAM), le centre de gestion de la fonction publique territoriale et la collectivité départementale de Mayotte ont adressé au titre du contrôle de légalité 10 663 actes (13 319 actes en 2007, soit – 24,9 %) (*hors matière budgétaire et marchés publics*):

- 7 778 actes en matière de personnel (9 962 en 2007) dont 3 762 actes pour la collectivité départementale. L'année 2007 avait vu une évolution significative des actes, liée à l'application du décret n° 2006-1583 du 12 décembre 2006 revalorisant les carrières de la fonction publique mahoraise ;
- 2 795 actes en matière d'affaires générales (2 194 en 2007). Cette progression de 27,7% s'explique par le renouvellement des conseils municipaux et du conseil général.
- 90 actes en matière de foncier (163 en 2007);

Au cours de cette même année :

- 858 lettres d'observation (505 en 2007) ont été adressées aux collectivités se répartissant comme suit :
- 712 en matière de personnel
- 146 en matière d'affaires générales d'intercommunalité et de foncier.
- 27 recours déposés devant le tribunal administratif (1 en 2007) relatifs aux indemnités de fonction des élus municipaux, à l'application de loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat et à la fonction publique (durée des contrats, nomination de contractuels sur des postes d'officier d'état civil).

Le nombre d'actes transmis en matière de fonction publique reste à un niveau élevé compte tenu de l'application du dispositif d'intégration dans la fonction publique. La forte augmentation du nombre de lettres d'observation en 2008 résulte pour l'essentiel du repositionnement incorrect des agents au SMIG à compter du 1er juillet 2008.

6.2.2. LE CONTROLE BUDGETAIRE : LA SITUATION TRES PREOCCUPANTE DE CERTAINES COLLECTIVITES

Sur le plan quantitatif, le nombre d'actes reçus (638) est en hausse par rapport à 2007. Cette hausse s'explique par la croissance du nombre de délibérations relatives aux demandes de subventions.

Sur le plan qualitatif, l'activité en 2008 a été caractérisée par l'intervention de la chambre territoriale des comptes de Mayotte. Cette juridiction a émis deux avis budgétaires qui ont conduit à un règlement du budget par le préfet, pour la commune d'Acoua et le syndicat intercommunal de développement du sud (SIDS).

Une attention particulière devra être portée à la situation des syndicats de collecte d'ordures ménagères.

7. ASSURER LES SERVICES A LA POPULATION

7.1. LES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS

7.1.1. *APPUI AUX EQUIPEMENTS CULTURELS ET SOUTIEN A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUE*

En 2008, le service de la culture de la préfecture a géré une enveloppe de crédits supérieure à 560 000 €, son action a porté sur les thématiques suivantes :

Conforter les équipes et les équipements dans le domaine du livre et de la lecture :

En 2008 le service a apporté une importante aide financière (320 000 €) pour le projet de construction et d'équipement en mobilier et matériels informatiques de la future bibliothèque de Bandrélé. Le service s'est également mobilisé pour relancer le projet de construction de la bibliothèque de Chiconi, dont la réception est prévue pour août 2009.

Connaître, protéger, valoriser le patrimoine matériel et immatériel mahorais :

2008 a vu l'achèvement de 4 études sur le patrimoine matériel et immatériel de Mayotte : trois études ont été menées sur le patrimoine matériel (étude préalable sur l'ancienne résidence du gouverneur à Dzaoudzi, et 2 études de géomètres sur les sites sucriers d'Hajangoua et de Soulou). Une étude sur le patrimoine immatériel, en ethnomusicologie, sur les musiques et danses traditionnelles de Mayotte.

Favoriser l'intégration de Mayotte dans son environnement culturel régional :

Le service a soutenu ou initié d'importants projets d'échanges culturels et de coopération culturelle régionale, parmi lesquels le partenariat entre l'association APPEL et les alliances franco malgaches de Tananarive, Majunga, Antsirabé et Tulear.

7.1.2. *LES SERVICES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : QUALIFICATION ET FORMATION DES INTERVENANTS ET SOUTIEN A LA JEUNESSE*

Les priorités dans le domaine de la formation :

De nombreux examens et formations ont été organisés dans les domaines suivants : tronc commun des brevets d'Etat (59 inscrits, 10 reçus), certificat d'aptitude d'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (CAEPMNS) : 16 reçus, Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) : 12 reçus. De plus, la 1ère formation professionnelle d'animateurs dans le domaine de la jeunesse conduite à Mayotte a permis de délivrer 14 diplômes d'animateurs de niveau IV.

Soutien aux associations et développement des politiques éducatives :

Le travail de formation et d'appui aux organisateurs associatifs de séjours et d'accueils de mineurs a été poursuivi : 108 séjours ont été organisés pour accueillir 5200 mineurs.

Par ailleurs 5 sessions de formation d'animateurs et 2 de directeurs de séjours ont été conduites ; 52 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et 3 brevets d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ont été délivrés.

Le soutien au développement et à la structuration des ligues et clubs sportifs et des associations de jeunesse et d'éducation populaire s'est poursuivi à la fois par des appuis techniques et des financements : 690 947 € aux projets associatifs dans le domaine du sport,

180 000 € dans le domaine de la jeunesse. En outre la DJS a financé 24 emplois dans l'animation.

Les priorités dans le domaine de la jeunesse :

En 2008, deux nouveaux points d'information jeunesse ont été créés à Dombéni et à Acoua.

Rayonnement international et coopération régionale.

Pour la première fois, Mayotte a accueilli la réunion des experts de la CJSOI du 14 au 18 avril 2008 ; la direction de la jeunesse et des sports (DJS) s'est également associée à la réflexion conduite dans le cadre du GTHN et a financé le tournoi de la Concorde, compétition de football organisée dans le cadre d'une convention de partenariat entre les îles des Comores et Mayotte.

En outre la direction de la jeunesse et des sports a organisé, avec le mouvement sportif, la participation des jeunes athlètes et des participants aux activités de jeunesse aux « Jeux des jeunes » qui se sont déroulés aux Seychelles du 27 juillet au 02 août 2008, avec 139 athlètes et accompagnants.

7.2. L'ACCUEIL DU PUBLIC EN PREFECTURE

7.2.1. LES ELECTIONS DE 2008 : DE NOMBREUX CONTENTIEUX

La préparation et le suivi des élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 a mobilisé très fortement les agents du bureau des élections, de la circulation et des affaires réglementaires.

La gestion des listes électorales par la préfecture :

Le nombre d'électeurs au 1er mars 2009 s'élève à 71 122.

L'établissement des listes électorales pose des difficultés liées aux patronymes incertains, aux changements d'état civil, aux nombreuses homonymies, aux dates de naissance imprécises, aux adresses incomplètes ainsi qu'à la volonté de certains élus de conserver leur électorat en ne procédant pas aux radiations nécessaires (notamment en cas d'absence d'attache avec la commune).

L'organisation des élections :

La majorité des recours devant le tribunal administratif (au total : 6 municipales et 2 cantonales) a concerné essentiellement le vote par procuration et les cas d'inéligibilités. L'ordonnance n°2003-1165 du 8 décembre 2003 portant simplifications administratives en matière électorale a simplifié la procédure d'établissement des procurations notamment en remplaçant la production de pièces justificatives par le mandant, par celle d'une attestation sur l'honneur (article L.71 du code électoral).

7.2.2. L'AUGMENTATION DE PERMIS DELIVRES ET LA PREPARATION DU SYSTEME D'IMMATRICULATION UNIQUE DES VEHICULES

Le code de la route est entré en vigueur à Mayotte au 1er juin 2001 (avec quelques dispositions particulières à Mayotte) mais son application est imparfaite : l'application de la réglementation du permis à points est à l'étude, la taxe sur les véhicules polluants n'est pas applicable, la procédure de destruction des véhicules et d'annulation de leur immatriculation ne peut être mise en place à Mayotte car les professionnels démolisseurs et broyeurs locaux ne sont pas agréés.

Les permis de conduire :

Sur une année, le nombre de premiers permis de conduire délivrés (catégories A et B) a augmenté de 31,94 %, et le nombre de permis délivrés suite à changement d'état civil a progressé de 41,97 %.

Les cartes grises :

En 2008, 7 781 certificats d'immatriculation ont été délivrés, soit une hausse de plus de 11% par rapport à 2007.

A Mayotte, les taxis sont des taxis collectifs, soit urbains soit interurbains. Les autorisations de mise en exploitation (quota de 660 licences) sont délivrées par la préfecture de Mayotte et attribuées par secteurs.

En 2008, 13 dossiers sont passés devant la commission de suspension et de retrait d'autorisation de mise en exploitation de taxis et d'attestation professionnelle de conducteur de taxi, essentiellement pour travail dissimulé. Les durées de suspension et de retrait sont allées du simple avertissement à la suspension d'un an.

7.2.3. L'AUGMENTATION DES REFUS D'OCTROI DE TITRES DE SEJOURS ET LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

Délivrance des titres de séjour :

La population étrangère en situation régulière est estimée à 13 800 personnes fin 2008, contre 12 500 personnes fin 2007.

La part des étrangers en situation irrégulière dans la population totale de l'île est estimée à 45 % (14 % en 1991, 21,5 % en 1997, 34,5 % en 2002).

Compte tenu du nombre très important des premières demandes et des effectifs constants, les délais de convocations ont été portés à 9 mois en fin d'année 2008. Aussi, ce système sera supprimé en 2009 et remplacé par une instruction préalable sur dossier.

Les « premières demandes » se répartissent globalement comme suit :

- 43 % de parent d'enfant français
- 17 % d'élèves –étudiants
- 13 % de malades
- 27 % de liens personnels et ancienneté

Par rapport à l'année précédente, les demandes présentées par les « parents d'enfant français » diminuent au profit des « élèves étudiants » et de demandes pour « liens personnels et familiaux ».

A noter également que les refus de séjour ont été multipliés par plus de trois, en passant d'environ 200 en 2007 et 752 en 2008.

La forte augmentation des décisions de refus de séjour a pour effet une augmentation importante des recours gracieux et des recours contentieux. Entre 2007 et 2008, le nombre de ces recours est ainsi passé de 151 à 277 pour les recours gracieux et de 49 à 78 pour les recours contentieux. Dans plus de 82 % des cas, la préfecture a obtenu gain de cause devant le tribunal administratif.

Augmentation du nombre de titres délivrés

Tous titres confondus, plus de 5 200 cartes de séjour ont été délivrées en 2008, dont une centaine de cartes de résident. On note donc une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente malgré une baisse du nombre de carte de résident délivrées par rapport à 2007. Cette situation s'explique par l'entretien préalable mené avant toute délivrance d'une carte de résident et les délais de convocation et de décision induits par cette procédure.

Délivrance d'autorisation d'entrée et de sortie de Mayotte :

Pour entrer à Mayotte, sauf exception, un étranger doit présenter un visa court ou long séjour. La préfecture de Mayotte est consultée par les services consulaires français à l'étranger pour la délivrance de visa d'entrée.

Les demandes de visas proviennent principalement des pays de la zone : Madagascar, Maurice, Comores, Afrique du Sud. Les demandes d'avis sont stables entre 2008 (839) et 2007 (852).

Par ailleurs, le service est sollicité pour la délivrance de laissez-passer pour la Réunion ou la métropole (588 en 2008 contre 623 en 2007) ou de laissez-passer (717 en 2008, pour 196 en 2007). En effet, la carte de séjour délivrée à Mayotte n'autorise le séjour qu'à Mayotte. Aussi, les ressortissants étrangers en situation régulière qui souhaitent se rendre à la Réunion ou en métropole doivent solliciter la délivrance d'un visa.

Demandes d'asile:

L'année 2008 a été marquée par une explosion des demandes. Après l'arrivée à Mayotte du président déchu d'Anjouan, M. Bacar, des centaines de ressortissants comoriens, originaires d'Anjouan, ont présentée une demande d'asile auprès de la préfecture.

Ainsi, 1042 demandes d'asile ont été enregistrées en 2008 contre 196 en 2007. Parmi les demandeurs figurent 933 comoriens. En revanche le nombre des demandes émanant de ressortissants africains (Rwandais, Burundais, Congolais) diminue (105 contre 147 en 2007).

En outre, des mesures exceptionnelles ont également été mises en œuvre par l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) chargé d'instruire les demandes d'asile notamment 3 missions sur place, dont une de trois semaines.

Demandes de naturalisation :

Le nombre de nouvelles demandes est en nette progression depuis 2002. En 2008, 519 nouvelles demandes ont été enregistrées, pour 434 en 2007. Compte tenu de l'augmentation des demandes, de la diminution des envois à la sous direction des naturalisation (2 fois moins par rapport à 2007, notamment en raison des délais de retour des enquêtes), le stock des demandes à traiter à largement augmenté (732 contre 423).

7.2.4. LES SERVICES DE L'ETAT CIVIL : LA PREFECTURE DE MAYOTTE REFERENTE DES SERVICES METROPOLITAINS POUR LA DELIVRANCE DES TITRES MAHORAIS

En 2008, 16 455 passeports ont été délivrés et 12 349 cartes nationales d'identité, soit une diminution de 23 % pour les passeports et 16 % pour les cartes nationales d'identité par rapport à 2007.

La baisse constatée en 2008 intervient suite une précédente année marquée par une forte augmentation de demandes de passeports (13 480 en 2006 à 21 254 en 2007, soit + 37%), année 2007 où a été appliquée la gratuité du passeport aux enfants de moins de quinze ans.

De plus, en 2008 de nombreux dossiers ont fait l'objet de rejet au motif de fournir un acte d'état civil reconstitué par la commission de révision de l'état civil (CREC).

En effet, pour les personnes ayant saisi la CREC et qui étaient appelées à voyager ou qui n'avaient plus de titre en cours de validité, le protocole suivant avait été mis en place :

- saisine ancienne de la CREC, aucun titre n'était délivré sans la production de l'acte reconstitué par cette commission ;
- saisine récente de la CREC, seul un passeport était délivré dans l'attente de l'acte CREC même en cas de double demande (CNI – passeport)

Les personnes ne souhaitant pas se voir délivrer un passeport du fait du paiement du timbre fiscal pouvaient obtenir une carte nationale d'identité.

Les autres personnes qui ne pouvaient se prévaloir d'une urgence devaient attendre l'édition de leur acte reconstitué par la CREC.

Ainsi, à défaut de pouvoir fournir l'acte de la CREC, de nombreux usagers résidant à Mayotte ou hors du territoire se sont trouvés pénalisés et privés de titres d'identité.

Le 20 octobre 2008, des instructions du ministère de l'Intérieur, suite aux difficultés rencontrées par les français originaires de Mayotte, ont modifié ce processus. Dorénavant, obligation est faite d'instruire tout dossier de demande de titres d'identité y compris si seul un acte de l'état civil local accompagne la demande.

Aussi, en 2009, l'application de cette instruction ainsi que la non possibilité de mise en application, au 1er janvier 2009, de la modification des tarifs applicables aux passeports et cartes nationales d'identité pourraient provoquer une augmentation des demandes de titres d'identité.

Le passeport biométrique

Dans le cadre du déploiement du programme du passeport biométrique, la répartition des stations d'enregistrement des données appelées à être installées dans les mairies a été arrêtée : 15 communes sur 17 recevront le nouveau dispositif.

Mamoudzou, pour laquelle plus de 4 000 passeports ont été délivrés en 2007, sera dotée de deux stations, les 14 autres communes recevront une seule station.

Une fraude documentaire constante

Les déclarations de perte et de vol de CNI et de passeports sont en 2008 en augmentation (854 déclarations en 2008 contre 585 en 2007), et alimentent bien entendu le marché des faux documents et donc la fraude en matière de délivrance de titres par usurpation d'identité.

Seul le passeport biométrique, du fait de la présence des empreintes dans la puce du passeport, garantira un lien entre le document et la personne qui le présente et permettra de lutter plus efficacement contre les usurpations d'identité.

7.3. LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

La mise en oeuvre progressive du dispositif

L'application progressive de la réglementation relative à la conformité et à la sécurité des produits a conduit le service des douanes à la mise en place de contrôle sur les marchandises :

- soumises à des normes techniques, prévues par un texte de portée nationale
- faisant l'objet de courants continus d'importation à Mayotte
- destinées aux principaux distributeurs de l'île, et aux commerçants, cette qualité se déduisant, compte tenu des réalités du secteur informel, de leur statut et des quantités de marchandises importées.

Les principaux produits sélectionnés ont été : les casques, les extincteurs, les jouets et de manière permanente les bicyclettes et les articles de puériculture.

Une formation pratique a été réalisée sur site et les services ont pu s'appuyer sur une documentation technique complète pour chaque produit ainsi que sur le concours occasionnel d'un agent de la DCCRF de la Réunion.

27 contrôles se sont révélés positifs et ont donné lieu à des régularisations documentaires, des actions de sensibilisation des particuliers et des suspensions de la mainlevée des marchandises, en vue d'une mise aux normes par l'importateur, ou bien d'une destruction ou encore d'une réexportation. Dans l'attente, ces marchandises ont été bloquées.

Les contrôles des produits soumis à des normes techniques, prévus en 2008, seront reconduits.

8. MESURER LES EVOLUTIONS

8.1. LE NOUVEAU VISAGE DE LA POPULATION MAHORAISE

Estimée à 160 265 habitants lors du précédent recensement de 2002, la population de Mayotte atteint 186 452 personnes au 31 juillet 2007, soit une croissance annuelle de 3,1 %.

L'exploitation statistique du recensement s'est déroulée tout au long de 2008, faisant suite à la phase de saisie de près de 250 000 documents (bulletins individuels et feuilles de logements).

Bilan démographique de Mayotte (2002-2007)

Population en 2002	160 000
Naissances domiciliées	+ 37 000
Décès (*)	- 4 000
Solde Migratoire (*)	- 7 000
Population en 2007	186 000

Sources : Recensements de la population, Insee; état civil.

(*) estimations

La population mahoraise est particulièrement jeune, les moins de 20 ans représentant plus de la moitié de la population, et la moyenne d'âge de la population est de 22 ans. La part de la population étrangère continue sa progression, passant de 34 % en 2002 à 41 % en 2007, la nationalité comorienne étant largement majoritaire parmi les étrangers.

La population active représente environ 56 600 personnes, soit 28 % de la population totale. Depuis 2002, Mayotte compte en moyenne 1 400 actifs supplémentaires chaque année. Le taux de chômage s'établit à 26 %, en baisse de 3 points par rapport à 2002.

Enfin, les conditions de logement des ménages modestes restent précaires, même si les taux d'équipement et le confort domestique ont globalement progressé.

8.2. L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Une évolution méthodologique

À Mayotte, 1 148 relevés de prix sont effectués chaque mois par l'Insee auprès de 137 points de vente et fournisseurs de biens et services, avec la collaboration de 2 enquêtrices permanentes. En 2007, la liste des produits et services faisant l'objet de relevés de prix avait été modifiée et les pondérations relatives réactualisées afin de tenir compte des changements intervenus dans les habitudes de consommation. En 2008, ces éléments ont également été ajustés.

L'indice des prix à la consommation (IPC) consacre désormais une place nettement plus importante aux services qui représentent plus d'un tiers des dépenses des ménages.

Cet indicateur est publié mensuellement : un tableau commenté détaille l'évolution de l'indice sur 24 postes (sur les trois derniers mois, l'année en cours, et l'année écoulée). Il est complété d'un graphique présentant l'évolution de l'indice par grands postes depuis janvier 1997.

Cette publication mensuelle est complétée chaque trimestre par un numéro de la revue « Insee Infos ». Cette publication plus détaillée permet depuis début 2008 de diffuser le niveau de prix moyen d'un certain nombre de produits, et de fournir des compléments méthodologiques et pédagogiques utiles. Selon les parutions, le lecteur trouvera également un éclairage sur

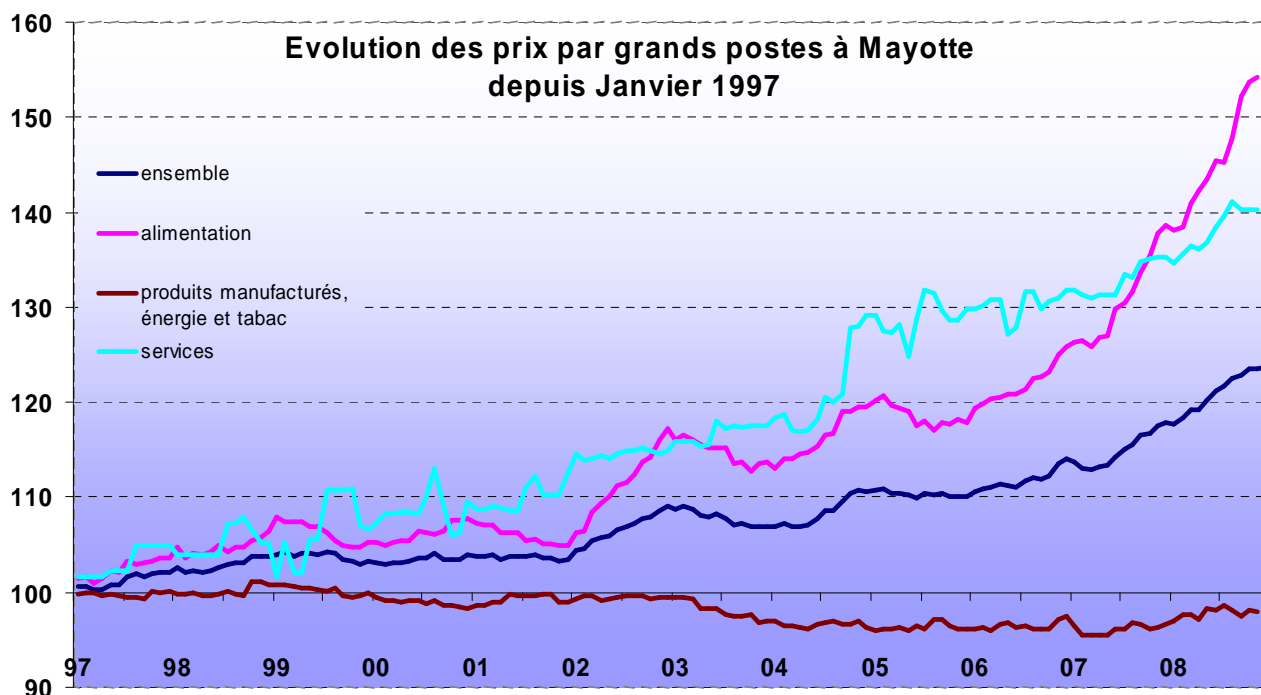
l'évolution du pouvoir d'achat sur la période récente, ou des comparaisons territoriales sur le long terme.

Ces publications sont disponibles sur le site www.insee.fr/mayotte.

Une hausse des prix importante en 2008

Au cours de l'année 2008, les prix à Mayotte ont augmenté de 5 %. Ce sont les prix du poste « Produits alimentaires et boissons » qui ont connu l'augmentation la plus importante (+ 10,9 % sur l'année 2008).

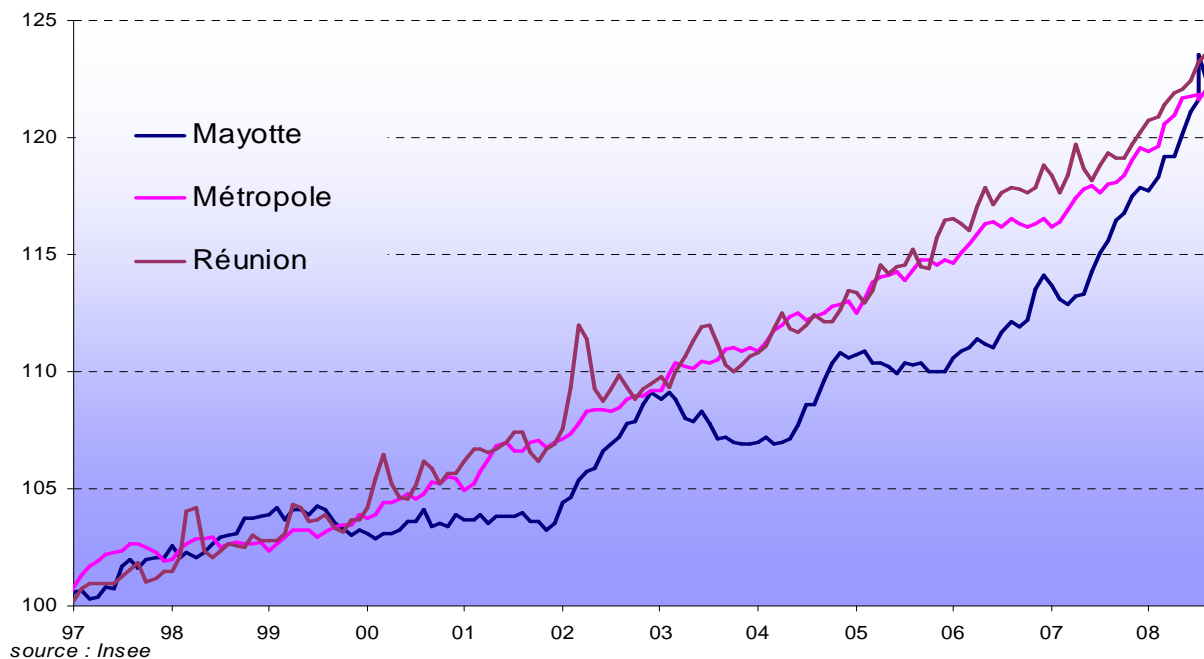
Les postes « Tabac », « Énergie » et « Services aux ménages » ont vu aussi leurs prix augmenter, respectivement de 10,9 %, 7,1 % et 4,4 % au cours de l'année. Les prix du poste « Produits manufacturés » sont quant à eux restés stables.



Source: Insee, indice base 100 en janvier

Sur le long terme, les prix à Mayotte, à La Réunion et en Métropole connaissent une évolution comparable, soit plus de 20 % sur douze ans. Si, à La Réunion et en Métropole, l'évolution des prix est relativement continue sur l'ensemble de cette période, l'évolution des prix à Mayotte est beaucoup plus cyclique. Elle alterne des phases de forte croissance (années 2001 et 2003), de stagnation (entre 1999 et 2001) voire de décroissance (en 2002). Depuis 2005, l'évolution des prix à Mayotte est plus rapide qu'au niveau national et les trois indices se rejoignent en niveau en fin de période.

Evolution des prix depuis décembre 1996



8.3. LES INFORMATIONS ET STATISTIQUES AGRICOLES

Pour cette première année d'activité de son nouveau service d'information statistique et économique (SISE), la DAF a jeté les bases logistiques et organisationnelles pour permettre la diffusion de données de conjoncture et préparer le recensement agricole 2010, premier du genre à Mayotte.

Une enquête agricole annuelle a été menée sur un échantillon raisonné de 300 exploitations agricoles en avril et mai 2008. Un relevé systématique des parcelles au GPS a été fait en l'absence de plan cadastral. Les associations de culture sont prises en compte dans la description des systèmes de production. La production potentielle des cultures a été évaluée par une méthode développée avec le CIRAD.

Un dispositif de relevés de prix hebdomadaires sur les marchés et les supermarchés de l'île a été mis en place avec le CIRAD. Un premier numéro de note de conjoncture trimestrielle, présentant les évolutions de la météorologie, des prix, des imports-exports ainsi que des analyses approfondies de certains sujets thématiques, a été élaboré fin 2008. Il sera diffusé au cours du mois de janvier 2009.

9. LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2008 : INVESTISSEMENT ET SOUTIEN AUX COLLECTIVITES LOCALES

Les dépenses de l'Etat à Mayotte ont évolué de 13 % par rapport à 2007 et de 52 % sur trois ans.

	2005 (en M€)	2006 (en M€)	2007 (en M€)	2008 (en M€)	variation 2008/2007	2008 tous comptables confondus * (en M€)
Dépenses directes de l'Etat	249,20	329,50	351,50	398,49	+ 13%	434,25
dont fonctionnement	231,00	306,50	329,30	372,30	+ 13%	406,18
dont investissement	18,20	23,00	22,20	26,19	+ 18%	28,07
Dotations aux collectivités locales	65,30	70,90	78,30	88,80	+ 13%	88,80
dont D.G.F. de la C.D.M.	19,60	20,60	21,60	25,46	+ 18%	25,46
dont DGF des communes	25,80	33,50	34,50	39,70	+ 15%	39,70
dont dotation spéciale des instituteurs	9,70	5,30	5,60	4,67	-16%	4,67
dont dotations investissement	10,20	11,50	16,60	18,97	+ 14%	18,97
TOTAL	314,50	400,40	429,80	487,29	13,38%	523,05

* estimation

Les dépenses mandatées en 2008:

- frais de personnel (52 % des dépenses), pour 4 953 agents en 2008, soit une augmentation de 576 agents (+ 11 %) sur un an. Cette progression est principalement due aux effectifs de l'Education nationale en hausse constante et à l'intégration de personnels dans la fonction publique de l'Etat.
- frais de fonctionnement qui représentent 15 % du total et ont baissé de presque 5 % par rapport à 2007 en raison des efforts de gestion et de rationalisation des services.
- dépenses d'intervention qui représentent le quart des dépenses de l'Etat, soit 102,8 M€, et ont augmenté de plus de 20 % en 2008. Les dépenses d'intervention correspondent aux aides apportées par l'Etat, sous forme de subventions, pour la réalisation des investissements réalisés par les collectivités et organismes de Mayotte.
- investissements directs de l'Etat : après une légère régression en 2007, ils augmentent de 17 %, soit 3,99 M€ de plus en 2008. Les principaux investissements de l'Etat concernent les travaux et études relatifs aux collèges et lycées (17,3 M€) et aux ouvrages sur le réseau routier national (5,5 M€). L'Etat participe pour un montant de 131,5 M€ (tous comptables confondus) pour les investissements directs et indirects réalisés sur l'île.

Les dotations aux collectivités locales les plus importantes ont augmenté plus que la moyenne des dépenses de l'Etat. La prise en compte du dernier recensement de la population a permis d'accroître la dotation globale de fonctionnement versée aux différentes collectivités de l'île de plus de 9 M€.

Les recettes de l'Etat collectées en 2008 à Mayotte s'élèvent à 3,51 M€, soit un différentiel négatif de 483,78 M€ avec les dépenses.